



Victoria, atteinte de psoriasis



Rapport de gestion du premier semestre 2018

Bruxelles, le 26 juillet 2018



Inspired by patients.
Driven by science.

Table des matières

1. Performances financières de l'entreprise 3

1.1.	Chiffres-clés.....	3
1.2.	Événements marquants de l'exercice.....	4
1.3.	Ventes nettes par produit.....	7
1.4.	Ventes nettes par zone géographique.....	8
1.5.	Produits et charges de redevances.....	10
1.6.	Autres produits.....	10
1.7.	Marge brute.....	11
1.8.	EBIT récurrent et EBITDA récurrent.....	12
1.9.	Résultat net.....	13
1.10.	Résultat de base par action.....	14
1.11.	Bilan.....	14
1.12.	Tableau des flux de trésorerie.....	15
1.13.	Perspectives 2018 confirmées.....	15

2. États financiers consolidés 16

2.1.	Compte de résultats consolidé abrégé.....	16
2.2.	État consolidé abrégé du résultat global.....	17
2.3.	État consolidé abrégé de la situation financière..	18
2.4.	Tableau consolidé abrégé des flux de trésorerie	19
2.5.	État consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres.....	20

3. Notes 21

3.1.	Informations générales.....	21
3.2.	Base d'établissement de l'information financière	21
3.3.	Règles comptables.....	21
3.4.	Estimations.....	28
3.5.	Gestion des risques financiers.....	29
3.6.	Informations par segment.....	31
3.7.	Caractère saisonnier des opérations.....	32
3.8.	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.....	32
3.9.	Regroupement d'entreprises.....	34
3.10.	Groupe d'actifs classé comme destiné à la vente et activités abandonnées.....	36

3.11.	Autres produits / charges (-) opérationnels.....	36
3.12.	Pertes de valeur d'actifs non financiers.....	37
3.13.	Frais de restructuration.....	37
3.14.	Autres produits et charges.....	37
3.15.	Produits financiers et charges financières.....	37
3.16.	Charge d'impôt sur le résultat (-).....	37
3.17.	Immobilisations incorporelles.....	38
3.18.	Goodwill.....	38
3.19.	Immobilisations corporelles.....	38
3.20.	Actifs financiers et autres actifs.....	38
3.21.	Réduction des stocks.....	39
3.22.	Capital et réserves.....	39
3.23.	Emprunts.....	40
3.24.	Obligations.....	40
3.25.	Autres dettes financières.....	42
3.26.	Provisions.....	42
3.27.	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie.....	42
3.28.	Transactions avec les parties liées.....	43
3.29.	Actionnaires et structure de l'actionariat.....	44
3.30.	Dividendes.....	45
3.31.	Engagements et passifs éventuels.....	45
3.32.	Événements postérieurs à la période de rapport.	48

4. Rapport du commissaire 49

5. Déclaration en matière de responsabilité..... 50

6. Glossaire..... 51

1. Performances financières de l'entreprise¹

1.1. Chiffres-clés

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 2 % au cours du premier semestre 2018 pour s'établir à € 2 269 millions (+6 % à taux de change constants (TCC)). Les ventes nettes ont atteint € 2 146 millions, soit une hausse de 5 % (+10 % TCC). Compte tenu de l'ajustement des autres produits en 2017, le chiffre d'affaires a augmenté de 4 % (+9 % TCC). Cette croissance provient de la performance continue des produits-clés, soit 87 % des ventes nettes (avant couverture). Les produits et charges de redevances ont atteint € 56 millions. Les autres produits ont atteint € 67 millions (-50 %), en raison de l'apport unique de € 56 millions relatif aux accords d'octroi de licence du médicament contre

l'allergie disponible en vente libre, Xyzal[®] (lévocétirizine), en 2017.

- L'EBITDA récurrent a augmenté de 7 % pour atteindre € 794 millions (+12 % TCC), grâce à la croissance continue des ventes nettes et un ratio des charges d'exploitation favorable.
- Le résultat du Groupe a atteint € 574 millions, contre € 451 millions en 2017 (+27 % ; +33 % TCC), dont € 551 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 23 millions aux intérêts minoritaires.
- Le résultat de base par action est passé à € 3,09 contre € 2,53 au premier semestre de 2017.

Pour le semestre clôturé le 30 juin¹

€ millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 269	2 230	2 %	6 %
Ventes nettes	2 146	2 036	5 %	10 %
Produits et charges de redevances	56	58	-4 %	6 %
Autres produits :	67	136	-50 %	-50 %
Marge brute	1 696	1 666	2 %	7 %
Frais commerciaux	-442	-464	-5 %	2 %
Frais de recherche et développement	-500	-474	5 %	9 %
Frais généraux et administratifs	-88	-93	-5 %	-2 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-9	-16	-48 %	-42 %
EBIT récurrent (REBIT)	657	619	6 %	11 %
Produits / charges (-) non récurrents	19	1	>100 %	>100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	676	619	9 %	14 %
Charges financières nettes (-)	-46	-55	-17 %	-16 %
Part du résultat net des entreprises associées	-1	0	n.a.	n.a.
Résultat avant impôts	629	564	12 %	17 %
Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-56	-114	-51 %	-49 %
Résultat provenant des activités poursuivies	573	450	27 %	33 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	1	1	-44 %	-62 %
Résultat	574	451	27 %	33 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	551	431	28 %	33 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	20	15 %	29 %
EBITDA récurrent	794	742	7 %	12 %
Dépenses d'investissement (y compris les immobilisations incorporelles)	265	90	>100 %	
Dette financière nette ²	766	525	46 %	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	492	294	67 %	
Nombre moyen pondéré d'actions (non diluées)	188	188	0 %	
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	2,93	2,29	28 %	-11 %
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	3,09	2,53	22 %	27 %

¹ Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport.

² À l'exception de la dette financière nette, où 2017 se rapporte à la situation au 31 décembre 2017.

Les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion doivent être lues conjointement avec l'information financière intermédiaire consolidée abrégée et aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'est pas auditée.

Changement de périmètre : à la suite du désinvestissement des activités, à savoir Films (2004), Surface Specialties (2005), et la cession des actifs de Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (2015), UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées.

Récurrents et non récurrents : les transactions et décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « non récurrents »).

Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « EBIT récurrent » (REBIT ou résultat opérationnel récurrent), représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques, a été insérée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

Le bénéfice de base par action est le résultat net principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2. Événements marquants de l'exercice¹

Plusieurs événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

Initiatives et accords importants

- Février 2018 – UCB et le syndicat d'investisseurs dirigé par Novo Seeds ont lancé **Syndesi Therapeutics** en vue de développer de nouveaux traitements en matière de troubles cognitifs. Syndesi Therapeutics s'est vu concéder sous licence exclusive par UCB le programme de développement d'une petite molécule, première de sa classe. L'investissement de série A d'un montant total de € 17 millions financera le développement clinique de ce composé phare jusqu'à l'étude de preuve de concept chez l'humain.
- Début 2018 – **UCB et son partenaire Vectura** ont décidé d'externaliser la licence de UCB4144/VR942, une poudre biologique sèche administrée par inhalation dont la Phase 1 a été clôturée avec succès en 2017.
- Mars 2018 - **UCB a acquis Element Genomics**, une société basée aux États-Unis, afin de renforcer sa plateforme de recherche en génomique et en épigénomique visant à identifier de nouvelles cibles de médicaments.
- Avril 2018 - UCB a conclu un accord en vue d'acquérir le **spray nasal midazolam** (USL261) de la société Proximagen. USL261 est une formule à base de midazolam administrée par voie nasale et utilisée en tant que traitement de secours pour les crises répétitives aiguës chez les patients atteints d'épilepsie. L'accord a été clôturé en juin 2018.
- Mai 2018 - UCB s'est **associé à Science 37**, une société pionnière basée à Los Angeles, en Californie (États-Unis), qui se focalise sur les études cliniques « sans site ». L'approche décentralisée dans la gestion des études cliniques de Science 37 est une combinaison de technologies permettant de modifier les bases mêmes de la manière dont les études cliniques sont dirigées. Avec cette collaboration, UCB vise à offrir une meilleure expérience aux patients, à innover et à accélérer les études cliniques afin qu'elles soient orientées vers le patient et permettent de trouver plus rapidement de nouvelles solutions.
- Mai 2018 - La cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis a soutenu la décision du tribunal de district du Delaware et a confirmé la **validité du brevet américain RE38,551 relatif à Vimpat®** (*lacosamide*), le médicament anti-épileptique d'UCB.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la date de publication de ce rapport.

Neurologie

- En janvier 2018, UCB a introduit une demande d'approbation pour **Vimpat®** (*lacosamide*) chez les patients pédiatriques atteints de crises d'épilepsie partielles âgés de quatre ans et plus au Japon.
- En février, l'étude de Phase 2b avec **padsevonil** a démarré pour les patients atteints d'épilepsie pharmacorésistante. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre de 2020.
- En mars, l'étude clinique de Phase 1 avec **UCB0107**, un anticorps monoclonal d'immunoglobuline humanisée ayant une spécificité pour la protéine tau humaine. UCB est actuellement en train d'examiner son éventuel potentiel de traiter les tauopathies, un groupe de maladies neurodégénératives incurables, parmi lesquelles figurent la paralysie supranucléaire progressive (PSP) et la maladie d'Alzheimer. Les données pré-cliniques indiquent qu'UCB0107 est plus efficace que les autres anticorps dans un modèle utilisant des cellules humaines de la maladie d'Alzheimer et de la paralysie supranucléaire progressive.
- En avril 2018, UCB a clôturé l'accord en vue d'acquérir le **spray nasal midazolam** (USL261) de la société Proximagen. USL261 est une formule à base de midazolam administrée par voie nasale et utilisée en tant que traitement de secours pour les crises répétitives aiguës chez les patients atteints d'épilepsie.
La nouvelle demande de médicament a été déposée aux États-Unis en mai après obtention du statut de médicament orphelin et la désignation accélérée par la FDA. Les crises d'épilepsie aiguës et répétitives, aussi appelées de série, récurrentes, groupées ou allant crescendo, peuvent être à l'origine de nombreux appels aux services d'urgences et/ou de nombreuses hospitalisations par an. Elles peuvent également évoluer vers le stade de *status epilepticus*, lorsque les crises durent plus de 5 minutes ou qu'elles sont tellement rapprochées qu'elles ne permettent pas au patient de se rétablir. Elles peuvent être mortelles. UCB estime qu'aux États-Unis, plus de 150 000 personnes atteintes d'épilepsie réfractaire font également des crises d'épilepsie aiguës et répétitives.

- En mai, les formulations orales de **Briviact®** (*brivaracétam*) ont été approuvées aux États-Unis et sont indiquées en monothérapie et en traitement adjuvant pour les crises épileptiques (focales) partielles chez les patients âgés de quatre ans et plus.
En juin, le Comité européen des médicaments à usage humain a émis un avis favorable pour Briviact® en vue d'étendre l'indication thérapeutique permettant d'inclure le traitement adjuvant pour les crises épileptiques partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients épileptiques de quatre ans et plus. La Commission européenne a approuvé cette demande en juillet.

Immunologie

- Une mise à jour de la notice de **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) pour une utilisation pendant la grossesse et l'allaitement a été approuvée en Europe (janvier 2018) et aux États-Unis (mars 2018). Cimzia® est désormais le premier traitement anti-TNF pouvant être prescrit à des femmes atteintes de maladies auto-immunes chroniques pendant toute la grossesse.
En mars 2018, le seringue préremplie de Cimzia® a reçu l'approbation aux États-Unis de la stocker à température ambiante jusqu'à 7 jours, pendant la durée de conservation, ce qui permet de mieux répondre aux besoins des patients.
En mars également, UCB a annoncé la soumission de Cimzia® auprès de l'administration des produits pharmaceutiques chinoise (SDA) pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde de degré modéré à grave. En juin, l'administration chinoise a accordé le statut d'examen prioritaire.
En avril, le Comité européen des médicaments à usage humain a recommandé l'approbation de l'extension de la notice de Cimzia® en vue d'y inclure une nouvelle indication chez les patients adultes atteints de psoriasis en plaques chronique de degré modéré à grave. La Commission européenne a entériné cette demande en juin.
En mai, Cimzia® a été approuvé pour les adultes atteints de psoriasis en plaques de degré modéré à grave aux États-Unis.

En mai également, UCB a annoncé les premiers résultats positifs de l'étude C-AXSPAND, une étude de Phase 3 contrôlée par placebo visant à examiner l'efficacité de Cimzia® sur les signes et symptômes de la spondylarthrite axiale (axSpA) chez les patients pour lesquels les radiographies ne confirment pas une spondylarthrite ankylosante.

- Au cours des six premiers mois de 2018, d'autres études avec **bimékizumab** dans le psoriasis de degré modéré à grave ont démarré. Parmi les trois études de Phase 3 en cours, deux incluent un comparateur actif, à savoir *ustékinumab* et *adalimumab*. Les résultats sont attendus pour la fin de 2019. Une étude de Phase 3b supplémentaire visant à comparer *bimékizumab* directement avec *sécukinumab* a démarré en juin. Les études comparatives ont été conçues pour démontrer la supériorité par rapport aux comparateurs actifs sur la base de critères d'évaluation solides.

Les programmes de Phase 3 avec *bimékizumab* dans l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite ankylosante devraient commencer à la fin de 2018.

- En juillet, une évaluation complète des études cliniques de stade précoce avec **sélétalesib** dans le syndrome de Sjögren et du syndrome de la PI3K delta activée (APDS) a démontré des résultats positifs et aucun signal de sécurité n'a été observé. Néanmoins, compte tenu de ses autres investissements en R&D à venir et dans le cadre de la priorisation de son portefeuille, UCB a décidé de ne pas poursuivre le développement interne du *sélétalesib*.
- Déjà en décembre 2017, **rozanolixizumab** (UCB7665) avait atteint le stade de preuve de concept (POC) chez les patients atteints de thrombocytopénie auto-immune (ITP) sur la base des données intermédiaires d'une étude de Phase 2a en cours, avec deux dosages initiaux de

rozanolixizumab par injection sous-cutanée (cinq doses de 4 mg/kg par semaine et trois doses de 7 mg/kg par semaine). Le recrutement pour des doses supérieures est en cours et les résultats complémentaires sont attendus dans le courant du deuxième semestre de 2018. En avril 2018, la FDA a octroyé la désignation de médicament orphelin à *rozanolixizumab* pour la thrombocytopénie auto-immune (ITP).

Une étude de preuve de concept de Phase 2a dans la myasthénie grave (MG) est en cours et les résultats sont attendus dans le courant du troisième trimestre de 2018. Des études cliniques avec des patients atteints de polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique (PIDC) sont en cours de préparation.

Ostéologie

- En juillet, UCB et Amgen ont annoncé la nouvelle soumission de la demande d'autorisation de mise sur le marché de produit biologique auprès de la FDA pour **Evenity™ (romosozumab)**, un anticorps monoclonal expérimental pour le traitement de l'ostéoporose chez les femmes ménopausées présentant un risque élevé de fractures. EVENITY™ augmente la formation osseuse et réduit la résorption osseuse, simultanément, et permet d'augmenter la densité minérale osseuse (DMO) et de réduire le risque de fractures.

Les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

1.3. Ventes nettes par produit

Le **total des ventes nettes** au cours du premier semestre 2018 s'élève à € 2 146 millions, soit 5 % de plus que le premier semestre 2017 ou +10 % à taux de change constants (TCC).

Cette augmentation découle de la forte croissance continue des produits-clés Cimzia®, Vimpat®, Keppra®, Briviact® et Neupro®, dont les ventes nettes combinées s'élèvent à € 1 801 millions - soit une augmentation de +3 % ; +12 % TCC) - ce qui représente 87 % du total des ventes nettes d'UCB avant couverture.

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Produits-clés	1 801	1 741	3 %	12 %
Immunologie / Cimzia®	679	663	2 %	11 %
Neurologie				
Vimpat®	522	477	10 %	20 %
Keppra® (y compris Keppra® XR + E Keppra®)	392	412	-5 %	2 %
Neupro®	148	154	-4 %	0 %
Briviact®	60	36	67 %	83 %
Marques établies	280	302	-7 %	-3 %
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Cirrus®)	58	61	-6 %	-3 %
Xyzal®	51	54	-6 %	0 %
Autres produits	171	186	-8 %	-5 %
Ventes nettes avant couverture	2 081	2 043	2 %	10 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	65	-8	> -100 %	
Total des ventes nettes	2 146	2 036	5 %	10 %

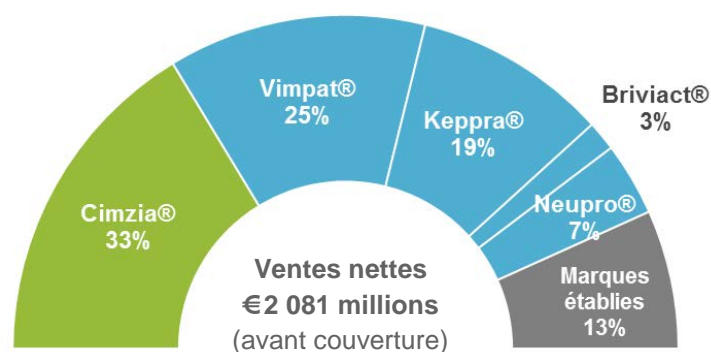
Produits-clés

- **Cimzia®** (*certolizumab pegol*), indiqué chez les personnes atteintes de maladies inflammatoires induites par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 679 millions, (+2 % ; +11 % TCC) provenant de la croissance durable continue de ce produit dans toutes les régions. Au cours du premier trimestre de 2018, l'administration de Cimzia® pendant la grossesse et l'allaitement a été approuvée en Europe et aux États-Unis. Le programme de Cimzia® chez les adultes atteints de psoriasis de degré modéré à grave a été lancé en mai aux États-Unis et en juin en Europe.
- **Vimpat®** (*lacosamide*) a généré des ventes nettes de € 522 millions (+10 % ; +20 % TCC), est désormais accessible à un nombre croissant de personnes atteintes d'épilepsie, et a connu une forte croissance dans toutes les régions. Les traitements disponibles pour les patients peuvent être administrés en monothérapie et en tant que traitement adjuvant et sont également à usage pédiatrique.
- **Keppra®** (*lévétiracétam*), disponible pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré des ventes nettes de € 392 millions (-5 % ; +2 % TCC). Cette évolution confirme qu'il s'agit d'une marque établie et que le produit est désormais de série.
- **Briviact®** (*brivaracétam*) disponibles pour les patients épileptiques depuis 2016, a atteint des ventes nettes de € 60 millions, soit une augmentation de 67 % (+83 % TCC). Cette croissance provient des ventes nettes en US\$ qui ont doublé aux États-Unis. Briviact® a également été approuvé pour les jeunes patients de 4 ans et plus, en mai aux États-Unis et en juin en Europe. Briviact® offre un autre mode d'action que Vimpat® et se différencie de Keppra®.
- **Neupro®** (*rotigotine*), le patch indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a généré des ventes nettes stables de € 148 millions (-4 % ; 0 % TCC).

Marques établies

- **Zyrtec®** (cétirizine, y compris Zyrtec®-D / Cirrus®) pour les personnes atteintes d'allergies, a enregistré des ventes nettes de €58 millions (-6 % ; -3 % TCC), et ce, en raison de la concurrence des génériques.
- **Xyzal®** (lévocétirizine), également administré pour traiter les allergies, a généré des ventes nettes stables à taux de change constant de €51 millions (-6 % ; 0 % TCC).
- **Autres produits** : Les ventes nettes pour les autres marques établies ont chuté à €171 millions (-8 % ; -5 % TCC). Cette baisse découle principalement de la cession d'activités de produits. Après ajustement tenant compte de la cession d'activités, l'entreprise a enregistré des ventes nettes stables.

- **Les instruments de couverture classés en tant que ventes nettes** et non affectés affichent un résultat positif de €65 millions (résultat négatif de €8 millions au premier semestre de 2017) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.



1.4. Ventes nettes par zone géographique

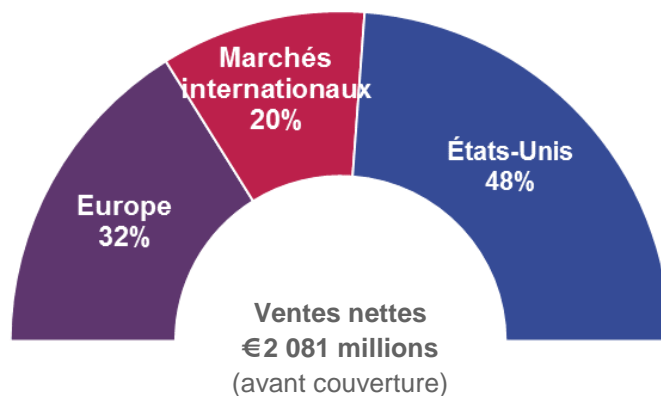
- **Les ventes nettes aux États-Unis** ont atteint €992 millions (+1 % ; +13 % TCC). L'origine de cette performance est la croissance soutenue des produits-clés qui représentaient des ventes combinées de €989 millions (+2 % ; +14 % TCC), soit la quasi-totalité des ventes nettes d'UCB aux États-Unis, d'une part, et de la croissance à deux chiffres à taux constants de Cimzia® et Vimpat®, d'autre part. Les ventes nettes des marques établies ont atteint €3 millions, après la cession d'activités d'un montant de €12 millions.
- **Les ventes nettes en Europe** ont atteint €671 millions (+7 % ; +7 % TCC), soutenues par la croissance continue des produits-clés dont les ventes nettes combinées atteignaient €503 millions - soit une augmentation de 8 % et ce qui représente 75 % des ventes nettes d'UCB en Europe. La franchise allergique de Zyrtec® (y compris Cirrus®) s'élève à €35 millions (+10 % ; +10 % TCC) et les autres produits ont rapporté €134 millions (+4 % ; +5 % TCC).
- **Les ventes nettes des marchés internationaux** ont atteint €418 millions (-3 % ; +5 % TCC). Les produits-clés ont atteint des ventes nettes combinées

de €309 millions (+3 %) et représentent 74 % des ventes nettes d'UCB dans cette région. Cela a été compensé par les impacts de la concurrence des génériques au sein du portefeuille des marques établies. Le Japon représente le plus grand marché avec €154 millions (-13 % ; -6 % TCC). Keppra® a enregistré des ventes nettes de €74 millions (-20 % ; -13 % TCC), Cimzia® a généré €17 millions (-8 % ; 0 % TCC), Neupro® a atteint €15 millions (-16 % ; -10 % TCC) et Vimpat® a doublé pour atteindre €12 millions (+98 % ; >100 % TCC). Les ventes nettes en Chine ont atteint €85 millions (+8 % ; 12 % TCC).

- **Les instruments de couverture classés en tant que ventes nettes** et non affectés affichent un résultat positif de €65 millions (résultat négatif de €8 millions au premier semestre de 2017) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	Réel		Variation - Cours réels		Variation - TCC	
	2018	2017	€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes aux États-Unis	992	983	9	1 %	126	13 %
Cimzia®	416	420	-5	-1 %	45	11 %
Vimpat®	387	368	19	5 %	66	18 %
Keppra® (y compris Keppra® XR)	99	109	-10	-9 %	2	2 %
Neupro®	41	50	-9	-18 %	-4	-8 %
Briviact®	46	25	21	86 %	27	>100 %
Marques établies	3	12	-9	-75 %	-8	-72 %
Ventes nettes en Europe	671	629	42	7 %	46	7 %
Cimzia®	192	176	16	9 %	18	10 %
Keppra®	113	119	-6	-5 %	-5	-4 %
Vimpat®	100	82	17	21 %	17	21 %
Neupro®	85	80	5	6 %	5	6 %
Briviact®	13	11	2	19 %	2	20 %
Marques établies	168	160	8	5 %	9	6 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	35	31	3	10 %	3	10 %
Autres produits	134	128	6	4 %	6	5 %
Ventes nettes dans les marchés internationaux	418	432	- 14	-3 %	23	5 %
Keppra®	180	184	-4	-2 %	9	5 %
Cimzia®	71	66	5	8 %	13	19 %
Vimpat®	35	26	9	34 %	12	47 %
Neupro®	22	23	-1	-6 %	0	2 %
Briviact®	1	1	1	> 100 %	1	> 100 %
Marques établies	109	132	-23	-17 %	-12	-9 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	23	30	-7	-23 %	-5	-16 %
Xyzal®	34	37	-3	-8 %	0	0 %
Autres produits	52	64	-12	-19 %	-7	-10 %
Ventes nettes avant couverture	2 081	2 043	38	2 %	196	10 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	65	- 8	73	> -100 %		
Total des ventes nettes	2 146	2 036	110	5 %	198	10 %



1.5. Produits et charges de redevances

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	39	32	24 %	36 %
Zyrtec® États-Unis	8	17	-57 %	-50 %
Toviaz®	8	8	-1 %	11 %
Autres	1	1	-6 %	1 %
Produits et charges de redevances	56	58	-4 %	6 %

Au cours du premier semestre de 2018, les **produits et charges de redevances** ont diminué de €58 millions à €56 millions.

Les **produits de la propriété intellectuelle en biotechnologie** sont restés inchangés à la suite des expirations de brevets et ont malgré tout affiché une augmentation *ad interim*.

Les redevances générées par **Zyrtec® aux États-Unis** ont baissé et reflètent un montant inférieur des redevances en raison de la maturité du produit.

Les redevances de franchise payées par Pfizer pour le traitement de la vessie hyperactive **Toviaz® (fesotérodine)** sont restées stables.

1.6. Autres produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Ventes des contrats à façon	43	47	-9 %	-7 %
Partage des bénéfices du produit	10	12	-22 %	-21 %
Partenariats au Japon	4	6	-33 %	-33 %
Xyzal® aux États-Unis	0	56	-100 %	-100 %
Autres	10	15	-32 %	-26 %
Autres produits	67	136	-50 %	-50 %

Les **autres produits** ont atteint €67 million, par rapport aux €136 millions enregistrés au premier semestre 2017. Un apport unique de €56 millions relatif aux accords d'octroi de licence de Xyzal®, le médicament contre l'allergie disponible en vente libre aux États-Unis, a été enregistré au premier semestre 2017. Compte tenu de cet apport unique ajusté dans les autres produits en 2017, le chiffre d'affaires a augmenté de 4 % (+9 % TCC).

Les **ventes des contrats à façon** ont atteint €43 millions. Ces contrats à façon se rapportaient aux marques établies cédées en 2016 et ne sont pour la majorité plus inclus.

Les **accords de partage des bénéfices** pour Dafiro® / Provas® (2016) et pour Xyzal® ont atteint un chiffre d'affaires de €10 millions.

Les **activités de partenariat au Japon** (Otsuka pour E Keppra®, Daiichi Sankyo pour Vimpat® et Astellas® pour Cimzia®) ont généré un total of €4 millions, contre €6 millions en 2017.

Les **autres produits** ont atteint €10 millions et incluent les paiements d'étape et autres paiements provenant de nos partenaires en R&D.

1.7. Marge brute

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 269	2 230	2 %	6 %
Ventes nettes	2 146	2 036	5 %	10 %
Produits et charges de redevances	56	58	-4 %	-3 %
Autres produits	67	136	-50 %	-50 %
Coût des ventes	-573	-564	1 %	4 %
Coût des ventes des produits et services	-394	-393	0 %	1 %
Charges des redevances	-118	-110	7 %	18 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes :	-61	-61	1 %	5 %
Marge brute	1 696	1 666	2 %	7 %

Au premier semestre 2018, la **marge brute** a atteint € 1 696 millions, ce qui représente une marge brute stable de 75 %. Ce montant est attribuable à la croissance des ventes nettes et à l'étoffement de la gamme de produits en général, d'une part, et à la cession d'activités en 2016, d'autre part.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

- Le **coût des ventes des produits et services** affiche une hausse légère et atteint € 394 millions.

- Les **charges des redevances** ont augmenté de € 110 millions en 2017 à € 118 millions en 2018 en raison de la croissance des produits-clés commercialisés, essentiellement Cimzia® et Vimpat®.
- **Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes** : Conformément à IFRS 3, UCB a inclus dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma. Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles sur les produits déjà commercialisés se sont stabilisés à € 61 millions.

1.8. EBIT récurrent et EBITDA récurrent

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 269	2 230	2 %	6 %
Ventes nettes	2 146	2 036	5 %	10 %
Produits et charges de redevances	56	58	-4 %	6 %
Autres produits	67	136	-50 %	-50 %
Marge brute	1 696	1 666	2 %	7 %
Frais commerciaux	-442	-464	-5 %	2 %
Frais de recherche et développement	-500	-474	5 %	9 %
Frais généraux et administratifs	-88	-93	-5 %	-2 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-9	-16	-48 %	-42 %
Total des charges opérationnelles	-1 039	-1 047	-1 %	4 %
EBIT récurrent (REBIT)	657	619	6 %	11 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	79	78	2 %	6 %
Charges d'amortissement	58	45	29 %	36 %
EBITDA récurrent (REBITDA)	794	742	7 %	12 %

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits / charges d'exploitation, se chiffrent à €1 039 millions et affichent un ratio des charges d'exploitation favorable : les charges d'exploitation totales relatives au chiffre d'affaires (ratio des charges d'exploitation) sont passées de 47 % à 46 %.

- une diminution des **frais commerciaux**, qui ont baissé à €442 millions, ce qui reflète la croissance continue des produits-clés ;
- une hausse des **frais de recherche et développement** s'élevant à €500 millions, avec un ratio R&D de 22 % au premier semestre 2018, contre 21 % en 2017 ;
- une légère baisse des **frais généraux et charges administratives** atteignant €88 millions ;
- les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à €9 millions et découlent principalement de la collaboration avec Amgen visant à préparer la commercialisation de Evenity™, et qui reflète le montant net pris en charge par UCB.

L'**EBIT récurrent** a augmenté et s'est établi à €657 millions, contre €619 millions au premier semestre 2017.

- L'**amortissement total des immobilisations incorporelles** (liées aux produits et autres produits) s'est chiffré à €79 millions.
- Les charges d'amortissement ont augmenté et sont passées à €59 millions en raison de l'impact de IFRS 16 relative aux contrats de location.

L'**EBITDA récurrent** a augmenté de 7 % pour atteindre €794 millions (+12 % TCC), contre €742 millions en 2017, grâce à la croissance continue des ventes nettes et un ratio des charges d'exploitation favorable. Le ratio de l'EBITDA récurrent pour le premier semestre 2018 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 35 %, contre 33 % en 2017.

1.9. Résultat net

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
EBIT récurrent	657	619	6 %	11 %
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	4	-100 %	-100 %
Frais de restructuration	-4	-7	-41 %	-39 %
Produits des cessions	0	0	N/A	N/A
Autres produits / charges (-) non récurrents	23	3	> 100 %	> 100 %
Total produits / charges (-) non récurrents	19	1	> 100 %	> 100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	676	619	9 %	14 %
Charges financières nettes (-)	-46	-55	-17 %	-16 %
Résultat d'entreprises associées	-1	0	N/A	N/A
Résultat avant impôts	629	564	12 %	17 %
Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-56	-114	-51 %	-49 %
Résultat provenant des activités poursuivies	573	450	27 %	33 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	1	1	-44 %	-62 %
Résultat	574	451	27 %	33 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	551	431	28 %	33 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	20	15 %	29 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	551	431	28 %	33 %

Le total des produits / charges non récurrents (-) s'est chiffré à € 19 millions de produits avant impôts (contre € 1 million en 2017). Ce montant inclut les frais de restructuration compensés par le revenu résultant du montant cumulé des différences de change découlant de la liquidation d'entités légales étrangères.

Les charges financières nettes ont chuté à € 46 millions, contre € 55 millions l'année précédente.

Les impôts s'élevaient à € 56 millions, contre € 114 millions en juin 2017. Le taux d'imposition moyen sur les activités récurrentes était de 9 %, contre 20 % pour la même période de l'année précédente. Ce faible taux d'imposition a été stimulé par l'échelonnement des dépenses et l'arrivée tardive de la réforme fiscale aux États-Unis.

Le résultat (-) / la perte des activités abandonnées est égal à € 1 million, après un gain de € 1 million en 2017.

Le résultat du Groupe a atteint € 574 millions (contre € 451 millions en 2017), dont € 551 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 23 millions aux intérêts minoritaires. Pour le premier semestre de 2017, le résultat s'élevait à € 451 millions, dont € 431 millions étaient attribuables aux actionnaires d'UCB, d'une part, et € 20 millions aux intérêts minoritaires, d'autre part.

1.10. Résultat de base par action

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2018	2017	Cours réels	TCC
Résultat	574	451	27 %	33 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	551	431	28 %	33 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	23	20	15 %	29 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	551	431	28 %	33 %
Total produits / charges (-) non récurrents	-19	-1	> 100 %	> 100 %
Impôts sur les produits / charges (-) non récurrents	0	-1	-59 %	-59 %
Recettes / charges (-) financières exceptionnelles	0	0	N/A	N/A
Impôts sur les recettes / charges (-) financières exceptionnelles	0	0	N/A	N/A
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	-1	-1	-44 %	-62 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	61	61	1 %	5 %
Impôts sur l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-11	-12	-6 %	-5 %
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB	581	477	22 %	27 %
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	188	188	0 %	
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB	3,09	2,53	22 %	27 %

Le **résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB**, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, a donné lieu à un **résultat net principal attribuable aux**

actionnaires d'UCB de € 589 millions, ayant pour conséquence un **résultat de base par action** de € 3,09, contre € 2,53 en 2017, selon un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 188 millions.

1.11. Bilan

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de € 110 millions et sont passés de € 817 millions au 31 décembre 2017 à € 927 millions au 30 juin 2018. Cela comprend l'amortissement continu des immobilisations incorporelles, partiellement compensé par des ajouts provenant de l'acquisition de Proximagen, des paiements d'étape à Dermira, des logiciels et des frais de développement capitalisés éligibles.

Le **goodwill** s'élève à € 4 930 euros, soit une hausse de € 92 millions, lié à l'acquisition d'Element Genomics, un dollar américain et une livre sterling plus forts par rapport à décembre 2017.

Les **autres actifs non courants** ont augmenté de € 188 millions, en raison d'une augmentation des actifs d'impôts différés, après les réformes fiscales au Royaume-Uni et en Belgique, et d'une augmentation des immobilisations corporelles à la suite de l'identification de l'actif lié au droit d'utilisation découlant de l'implémentation de IFRS 16.

La baisse des **actifs courants** de € 2 677 millions au 31 décembre 2017 à € 2 566 millions au 31 décembre 2018 s'explique par la baisse des actifs financiers dérivés et des positions de trésorerie, partiellement compensée par un besoin légèrement plus élevé de fonds de roulement.

Les **capitaux propres** d'UCB s'élèvent à €5 942 millions, soit une hausse de €206 millions entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018. Les variations les plus importantes sont liées au montant du résultat net après intérêts minoritaires (€551 millions), à la conversion du dollar américain et de la livre sterling (€14 millions), compensés par les couvertures des flux de trésorerie (€-94 millions), le paiement des dividendes (€222 millions) et l'acquisition d'actions propres (€-63 millions).

Les **passifs non courants** s'élèvent à €2 150 millions, en baisse de €82 millions en raison du transfert d'emprunts bancaires vers les passifs courants.

Les **passifs courants** ont atteint €2 104 millions, soit une hausse de €155 millions, à la suite de l'augmentation des passifs financiers dérivés et de la partie courante des emprunts bancaires.

La **dette nette** a augmenté de €241 millions, passant de €525 millions à fin décembre 2017 à €766 millions en juin 2018. La dette nette résulte principalement de la profitabilité nette sous-jacente, compensée par le paiement du dividende sur les résultats de 2017, de l'acquisition d'actions propres, des obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janvier 2018 et des investissements tels que définis dans notre stratégie. Le ratio dette nette / EBITDA récurrent a atteint 0,51 en 2018, contre 0,38 à la fin de 2017.

1.12. Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- **Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** se sont établis à €490 millions, dont €492 millions proviennent des activités poursuivies (contre €294 millions en 2017), et résultent de la profitabilité nette sous-jacente.
- **Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** ont affiché des sorties de €283 millions en 2018 (opérations continues), contre €109 millions de sorties au premier semestre 2017.

Ils découlent de la mise à niveau / la maintenance des installations, des investissements stratégiques, des frais de développement capitalisés éligibles et des fonds de capital-risque.

- **Les flux de trésorerie provenant des activités de financement** indiquent une sortie de €345 millions, qui inclut le paiement du dividende aux actionnaires d'UCB (€222 millions), l'acquisition d'actions propres (€51 millions), le remboursement net d'emprunts à court terme (€11 millions) et le remboursement des obligations locatives (€19 millions).

1.13. Perspectives 2018 confirmées

En 2018, UCB estime que la croissance continue affichée par ses produits-clés entraînera celle de la Société. UCB va également faire avancer son pipeline de développement afin d'offrir des solutions potentiellement nouvelles pour les patients, d'une part, et complètera son pipeline existant avec des opportunités externes, d'autre part.

Le chiffre d'affaires de 2018 devrait se chiffrer approximativement entre €4,5 et 4,6 milliards, et le EBITDA récurrent entre €1,3 et 1,4 milliard. Le résultat de base par action devrait dès lors se situer entre €4,30 et €4,70 sur une moyenne de 188 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des perspectives 2018 tels que mentionnés ci-dessus ont été calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2017.

2. États financiers consolidés

2.1. Compte de résultats consolidé abrégé

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Note	2018 Révisé	2017 Révisé
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Ventes nettes	3.6	2 146	2 036
Produits et charges de redevances		56	58
Autres produits		67	136
Chiffre d'affaires	3.8	2 269	2 230
Coût des ventes		-573	-564
Marge brute		1 696	1 666
Frais commerciaux		-442	-464
Frais de recherche et développement		-500	-474
Frais généraux et administratifs		-88	-93
Autres produits / charges (-) opérationnels	3.11	-9	-16
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration		657	619
Pertes de valeur d'actifs non financiers	3.12	0	4
Frais de restructuration	3.13	-4	-7
Autres produits / charges (-)	3.14	23	3
Résultat opérationnel		676	619
Produits financiers	3.15	8	12
Charges financières	3.15	-54	-67
Charges financières nettes (-)	3.15	-46	-55
Part du résultat net des entreprises associées		-1	0
Résultat avant impôts		629	564
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	-56	-114
Résultat provenant des activités poursuivies		573	450
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	3.10	1	1
RÉSULTAT		574	451
Attribuable aux actionnaires d'UCB SA		551	431
Attribuable aux intérêts minoritaires		23	20
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)¹			
Des activités poursuivies		2,93	2,29
Des activités abandonnées		0	0
Résultat de base total par action		2,93	2,29
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)²			
Des activités poursuivies		2,93	2,29
Des activités abandonnées		0	0
Résultat dilué total par action		2,93	2,29

1 Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action est de 188 252 602 (2017 : 188 252 891).

2 Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action dilué est de 188 252 602 (2017 : 188 252 891).

2.2. État consolidé abrégé du résultat global

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Révisé
Résultat de l'exercice	574	451
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI ¹)	-32	-7
Écart dû à la conversion de devises étrangères	13	-198
Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie	-128	126
Impôt sur le résultat relatif aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs	34	-42
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	-1	14
Impôt sur le résultat relatif aux éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs	0	-2
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts	-114	-109
Total du résultat global de l'exercice, après impôts	460	342
Attribuable aux actionnaires d'UCB SA	438	315
Attribuable aux intérêts minoritaires	22	27
Total du résultat global de l'exercice, après impôts	460	342

¹ FVOCI: Fair value through other comprehensive income

2.3. État consolidé abrégé de la situation financière

€ millions	Note	30 juin 2018 Révisé	31 déc. 2017 - Audité
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.17	927	817
Goodwill	3.18	4 930	4 838
Immobilisations corporelles	3.19	795	673
Impôts différés actifs		814	715
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	3.20	164	197
Total des actifs non courants		7 630	7 240
Actifs courants			
Stocks	3.21	632	597
Total des créances commerciales et autres créances		861	809
Créances fiscales		19	12
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)		133	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie		895	1 049
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente		26	16
Total des actifs courants		2 566	2 677
Total de l'actif		10 196	9 917
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	3.22	5 997	5 813
Intérêts minoritaires		-55	-77
Total des capitaux propres		5 942	5 736
Passifs non courants			
Emprunts	3.23	219	303
Obligations	3.24	1 230	1 231
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	3.25	65	57
Impôts différés passifs		33	53
Avantages au personnel		446	441
Provisions	3.26	123	121
Dettes commerciales et autres dettes		34	26
Total des passifs non courants		2 150	2 232
Passifs courants			
Emprunts	3.23	219	39
Obligations	3.24	0	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	3.25	95	53
Provisions	3.26	39	37
Dettes commerciales et autres dettes		1 657	1 724
Dettes fiscales		94	96
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente		0	0
Total des passifs courants		2 104	1 949
Total du passif		4 254	4 181
Total des capitaux propres et du passif		10 196	9 917

2.4. Tableau consolidé abrégé des flux de trésorerie

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Note	2018 Révisé	2017 Révisé
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB		551	431
Intérêts minoritaires		23	20
Ajustement pour résultat (-)/perte des entreprises associées		1	0
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	3.27	56	90
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	3.27	56	114
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	3.27	21	16
Variation du besoin en fonds de roulement	3.27	-125	-225
Intérêts reçus		14	9
Flux de trésorerie provenant des opérations		597	455
Impôts sur le résultat payés durant la période		-107	-130
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :		490	325
Des activités poursuivies		492	294
Des activités abandonnées		-2	31
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		490	325
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-216	-44
Acquisition d'immobilisations corporelles		-49	-46
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		-12	-7
Acquisition d'autres participations		-10	-14
Sous-total acquisitions		-287	-111
Cession d'immobilisations incorporelles		3	0
Cession d'immobilisations corporelles		1	1
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		0	0
Cession d'autres investissements		0	1
Dividendes reçus		0	0
Sous-total cessions		4	2
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement		-283	-109
Des activités poursuivies		-283	-109
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement		-283	-109
Produits des dettes financières		8	9
Remboursement (-) des dettes financières		-19	-26
Remboursement des obligations locatives		-19	0
Acquisition (-) / cession d'actions propres		-51	-105
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres		-222	-217
Intérêts payés		-42	-35
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement		-345	-374
Des activités poursuivies		-345	-374
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement		-345	-374
Augmentation/diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-138	-158
Des activités poursuivies		-136	-189
Des activités abandonnées		-2	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 022	756
Effet des variations de change		-5	-22
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		879	787

2.5. État consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres

ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA

€ millions	Capital social et prime d'émission	Capital hybride	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ¹	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018	2 614		-357	3 811	-156	-220	30	90	5 813	-77	5 736
Résultat de l'exercice				551					551	23	574
Autre résultat global / perte (-)					-1	14	-32	-94	-113	-1	-114
Résultat global total				551	-1	14	-32	-94	438	22	460
Dividendes				-222					-222		-222
Paiements fondés sur des actions				31					31		31
Transfert dans les réserves			47	-47					0		0
Actions propres			-63						-63		-63
Solde au 30 juin 2018 (révisé)	2 614		-373	4 124	-156	-206	-2	-4	5 997	-55	5 942
Solde au 1^{er} janvier 2017	2 614	0	-283	3 263	-164	132	42	-20	5 584	-107	5 477
Résultat de l'exercice				431					431	20	451
Autre résultat global / perte (-)					12	-205	-7	84	-116	7	-109
Résultat global total				431	12	-205	-7	84	315	27	342
Dividendes				-217					-217		-217
Paiements fondés sur des actions				28					28		28
Transfert dans les réserves			48	-48					0		0
Actions propres			-97						-97		-97
Solde au 30 juin 2017 (révisé)	2 614	0	-332	3 457	-152	-73	35	64	5 613	-80	5 533

¹ FVOCI: juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

3. Notes

3.1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de trois domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie, l'immunologie et l'ostéologie.

La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée de la Société relative au premier semestre et clôturée au 30 juin 2018 (ci-dessous dénommée la « période intermédiaire ») englobent la société et ses filiales. UCB Pharma SA et UCB S.R.O, deux filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des ramifications au Royaume-Uni et en Slovaquie, respectivement, qui sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. Le siège social est établi Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles. Le Conseil d'Administration a approuvé la présente information financière consolidée abrégée le 25 juillet 2018. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'est pas audité.

Les états financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 peuvent être consultés sur le [site web d'UCB](#).

3.2. Base d'établissement de l'information financière

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été établie conformément à la norme International Accounting Standard 34 (IAS - Information financière intermédiaire) telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée ne comprend pas toutes les informations requises pour l'établissement d'états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 qui ont été établis conformément aux normes IFRS.

Sauf indication contraire, cette information financière intermédiaire consolidée abrégée est présentée en euros (€), et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche.

3.3. Règles comptables

Les règles comptables adoptées lors de la préparation de l'information financière intermédiaire consolidée abrégée sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées (voir paragraphes suivants).

Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par le Groupe

Le Groupe a décidé d'adopter par anticipation la norme IFRS 16 « Contrats de locations » (émise en janvier 2016) à partir du 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par IFRS 16, les nouvelles règles en matière de comptabilisation de location ont été adoptées de manière rétrospective avec l'effet cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme reconnue le 1^{er} janvier 2018 (à savoir une application rétrospective limitée).

Les informations comparatives n'ont pas été redressées pour IFRS 16.

En appliquant IFRS 16 pour la première fois, le Groupe a pris les mesures pratiques suivantes permises par la norme :

- l'utilisation d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de locations présentant des caractéristiques raisonnablement semblables ;
- l'exclusion des coûts directs initiaux pour l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif à la date de l'application initiale ; et
- l'utilisation d'un temps de rétrospection pour l'évaluation de la durée de location lorsque le contrat prévoit des options concernant la prorogation ou l'annulation de ladite location ;
- pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2018, le Groupe n'a pas réexaminé le fait de savoir si le contrat est ou contient une location. Le Groupe n'applique pas IFRS 16 aux contrats dont le contenu ne présente pas une location appliquant IAS 17 et IFRIC 4 ;
- pour les contrats pour lesquels une provision pour loyers déficitaires a été constituée en application de IAS 37 avant la date d'application initiale, le Groupe a ajusté le droit d'utilisation de l'actif à la date de l'application initiale du montant de cette provision au lieu d'exécuter une perte de valeur.

À la suite de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations », le Groupe a modifié sa politique comptable en matière de locations. La nouvelle politique est décrite ci-après. L'adoption de IFRS 16 a entraîné des changements de méthodes comptables mais n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018. Pour l'impact détaillé sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, voir ci-après.

Le Groupe a adopté la norme **IFRS 9 « Instruments financiers »** en date du 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 remplace les provisions de IAS 39 relatives à la comptabilisation, la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la décomptabilisation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture.

L'adoption de IFRS 19 « Instruments financiers » en date du 1^{er} janvier 2018 a entraîné des changements des politiques comptables mais n'a pas abouti à des ajustements des montants comptabilisés dans les états financiers clôturés au 31 décembre 2017. Les nouvelles politiques comptables sont décrites ci-après. Conformément aux provisions transitoires de IFRS 19,

les montants comparatifs n'ont pas été redressés. En l'absence d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en date du 31 décembre 2017, l'ouverture des capitaux propres en date du 1^{er} janvier 2018 n'a pas été impactée par l'adoption de IFRS 9.

Une série de modifications et d'améliorations annuelles des normes et une nouvelle interprétation sont obligatoires pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables ou procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications et améliorations des normes et leur nouvelle interprétation.

Modification des méthodes comptables découlant de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

À la suite de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations » et IFRS 9 « Instruments financiers », les politiques comptables relatives aux contrats de locations et instruments financiers ont été révisées comme suit :

Contrats de location :

Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être empruntés pour des raisons de sécurité.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif, lié au droit d'utilisation et à la responsabilité y afférente, à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;

- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date du bilan sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Certains baux de voiture contiennent des paiements de location variables. Il s'agit des contrats de location de voiture qui contiennent une clause d'ajustement locatif ; un calcul final de règlement est effectué à la fin du bail pour déterminer l'ajustement locatif final. Cet ajustement locatif final est un paiement de loyer (ou crédit) qui reflète l'utilisation réelle du véhicule pendant la durée du bail. Ce montant final n'est pas connu au début du bail. Le montant de l'ajustement locatif n'est pas un montant déterminé ; il dépend de facteurs connus tels que

l'amortissement mensuel et le coût d'acquisition initial, et de plusieurs facteurs inconnus au début du bail, tels que le kilométrage, l'état du véhicule, l'usure, les dommages, la géographie, le canal d'élimination, et d'autres facteurs. Ensemble, ces facteurs représentent généralement « l'utilisation » du véhicule. Les paiements qui varient en raison de l'utilisation de l'actif sous-jacent et du kilométrage du véhicule sont spécifiquement des paiements de location variables. L'ajustement locatif final est comptabilisé en charges ou, dans le cas d'un crédit, en réduction des charges lorsqu'elles sont réalisées.

Les options d'extension sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens et de véhicules au sein du Groupe. Ces termes sont utilisés pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des contrats. Les options d'extension détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe et non par le Bailleur concerné.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

Instruments financiers :

A. Investissements

A1. CLASSIFICATION

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et ceux à évaluer selon leur coût amorti. La classification est fonction du modèle économique du Groupe en matière de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les investissements sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés, et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Quant aux

investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du fait que le Groupe a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation initiale pour comptabiliser la participation à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global.

A2. ÉVALUATION

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont uniquement le paiement du capital et des intérêts.

Instruments de créance

Le Groupe n'a actuellement aucun investissement dans des titres de créance.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe évalue ultérieurement tous les investissements en capitaux propres à la juste valeur. Lorsque la direction du Groupe décide de présenter les plus-values et les moins-values sur participations dans les autres éléments du résultat global, il n'y a pas de reclassement ultérieur des profits et pertes de juste valeur en résultat à la suite de la décomptabilisation de l'investissement. Les dividendes provenant de tels investissements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre de produits financiers lorsque le droit du Groupe à recevoir des paiements est établi.

Les pertes de valeur (et l'annulation de pertes de valeur) sur les placements en capitaux propres évalués à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

Les fluctuations de la juste valeur des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat sous « Produits / charges financières ».

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

B. Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit ou débit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'un impact insignifiant sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe actualise cette évaluation lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple lorsque le ratio de couverture est rééquilibré ou lorsque l'analyse des sources d'inefficacité de couverture est mise à jour.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés dans les passifs financiers sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré

répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais du compte de résultat.

B1. COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris(e) en compte de résultat sous « Partie inefficace comptabilisée produits / charges financier(ère)s ».

Lorsque les contrats d'option sont utilisés pour couvrir un engagement ferme ou une transaction prévisionnelle, le groupe désigne uniquement la valeur intrinsèque des options en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur temporelle des options relatives à l'élément couvert (« valeur temporelle alignée ») sont également comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Celles-ci seront déplacées dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s) lorsque la transaction couverte affecte le compte de résultat (en cas de transactions) ou sur la période de couverture (en cas de couverture liée à la période).

Lorsque les contrats à terme sont utilisés pour couvrir les transactions prévues, le Groupe ne désigne généralement que la variation de juste valeur du contrat à terme lié à la composante spot en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes liés à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La variation de l'élément forward du contrat qui se rapporte à l'élément couvert (« élément forward aligné ») est comptabilisée dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options ou relatifs à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats forward accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans les périodes où les éléments couverts affectent le résultat sur la même ligne du compte de résultat lorsque l'élément couvert désigné affecte le résultat. Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été

comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Dans le cadre de la couverture des éléments forward et des instruments financiers avec écart de change, le Groupe décide d'une relation de couverture par relation de couverture pour expliquer les variations de l'écart de change en appliquant soit la même comptabilisation que la valeur temporelle des options ou en comptabilisant ces variations de valeur dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou interrompu, ou qu'une couverture ne satisfait plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé différé dans les autres éléments du résultat global reste dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue soit effectuée, et entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier. Lorsque la transaction prévue ne devrait plus se produire, le profit ou la perte cumulé qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s).

B2. COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s », en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

B3. COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes relatifs à l'instrument de couverture et liés à la partie utile de la couverture sont repris dans la réserve cumulative des écarts de conversion ; les profits ou pertes liés à la partie inutile sont portés directement au compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ». Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

B4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ».

Créances commerciales :

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Pour la détermination des pertes de crédit attendues, le Groupe applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9, qui impose de comptabiliser les pertes à vie à compter de la comptabilisation initiale des créances. Le Groupe a identifié 2 catégories de créances commerciales : les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Pour chacune de ces catégories, le Groupe utilise une matrice de provision afin de déterminer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Dans l'éventualité d'une indication ou d'une preuve de dépréciation pour une créance spécifique, cette créance sera dépréciée pour le montant des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

Pour toutes les créances qui sont couvertes par une assurance-crédit ou par un contrat d'affacturage sans recours, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seront calculées en tenant compte de cette couverture.

Impact des modifications des méthodes comptables découlant de l'adoption de IFRS 16 « Contrats de locations » et IFRS 9 « Instruments financiers »

IFRS 16 « Contrats de location »

Sur l'adoption de IFRS 16 (1^{er} janvier 2018), le Groupe a comptabilisé les obligations locatives d'un montant de € 120 millions et relatives aux contrats précédemment classés comme « contrats de location opérationnels » en vertu des principes de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Ces passifs ont été mesurés à la valeur actuelle des paiements de leasing restants et actualisés sur la base du taux d'emprunt marginal à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les droits d'utilisation y afférents ont été évalués pour un montant égal au passif locatif, ajusté par une estimation initiale des coûts de restauration s'élevant à € 9 millions. La provision pour frais de restauration est comptabilisée en tant que passif distinct.

Les droits d'utilisation ont été créés pour un montant de € 129 millions au 1^{er} janvier 2018 et concernent :

• Biens	€ 90 millions
• Véhicules	€ 35 millions
• Matériel et machines d'usine	€ 3 millions
• Matériel de bureau	€ 1 million

Les obligations locatives ont augmenté de € 120 millions au 1^{er} janvier 2018 et une provision pour coûts de restauration a été constituée pour un montant de € 9 millions. L'impact net sur les bénéfices reportés au 1^{er} janvier 2018 était nul.

Pour le semestre clôturé le 30 juin 2018, des charges d'amortissement sur les droits d'utilisation ont été comptabilisées pour un montant de € 20 millions. Les intérêts débiteurs (inclus dans les frais de financement) ont été comptabilisés à raison d'un montant de € 1 million. Le coût total des contrats de location selon l'ancienne directive aurait été inférieur de € 2 millions.

Le total des droits d'utilisation au 30 juin s'élève à € 112 millions, le montant total des obligations locatives ayant été auparavant classées comme « contrats de location simple » selon les principes de IAS 17 « Contrats de location » s'élève à € 107 millions. La provision pour les frais de restauration établie le 1^{er} janvier 2018 à la suite de l'adoption de IFRS 16 s'élève à € 9 millions au 30 juin 2018.

IFRS 9 « Instruments financiers »

En conséquence de l'adoption de IFRS 9 « Instruments financiers », il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 (date d'application initiale de IFRS 9) en raison de ce qui suit :

A. Classification et évaluation :

Le 1^{er} janvier 2018, la direction du Groupe a évalué les modèles d'affaires applicables aux actifs financiers détenus par le Groupe et a classé ses instruments financiers dans les catégories appropriées de IFRS 9.

- Tous les investissements disponibles à la vente ont été reclassés en tant qu'actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.
- Le Groupe a choisi de présenter dans les autres éléments du résultat global de la juste valeur tous ses investissements précédemment classés comme disponibles à la vente, car ces investissements sont détenus comme des investissements stratégiques à long terme qui ne devraient pas être vendus à court ou moyen terme. En conséquence, les actifs d'une juste valeur de € 83 millions ont été reclassés des actifs financiers disponibles à la vente vers les actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'une part, et les gains à la juste valeur de € 30 millions ont été reclassés de la réserve d'actifs financiers disponibles à la vente vers la réserve d'actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'autre part, et ce, au 1^{er} janvier 2018. Les charges financières pour la période de six mois se terminant en juin 2018 ont baissé de € 30 millions étant donné que les pertes de valeur sur les capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Les créances commerciales et autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs financiers classés comme prêts et créances ont été reclassés en actifs financiers en vue d'être évalués au coût amorti sans influencer l'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.
- Emprunts et obligations : au 1^{er} janvier 2018, il ne restait plus aucun emprunt ni aucune obligation évalués au coût amorti et pour lesquels la comptabilisation des gains ou des pertes de refinancement est différée sur la durée de vie restante en ajustant le taux d'intérêt effectif sur la base de termes et conditions de l'installation restés en général inchangés. Par conséquent, aucun ajustement rétrospectif n'a été requis par rapport à cette modification de IFRS 9. Aucun emprunt ou obligation n'a été refinancé au cours des six premiers mois de 2018.

B. Instruments dérivés et activités de couverture

- Nouvelles désignations de couverture à compter du 1^{er} janvier 2018 : Toutes les relations de couverture qui étaient en cours au 31 décembre 2017 selon IAS 39 ont également été qualifiées en tant que relations de couverture selon IFRS 9. Les stratégies de gestion des risques et la documentation de couverture du Groupe répondent aux exigences de IFRS 9 et les relations de couverture existantes sont dès lors traitées comme des couvertures continues. Avant le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilisait immédiatement l'évolution de la valeur temps des options dans le compte de résultat (produits / financier(ère)s) dans le cas où seule la valeur intrinsèque des options est désignée comme instrument de couverture. À compter du 1^{er} janvier 2018, ces changements seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et, ultérieurement, ils seront comptabilisés dans le compte de résultat (produits / charges financier(ère)s) lorsque l'opération couverte aura une incidence sur le compte de résultat. Au cours de la période de six mois clôturée le 30 juin 2018, le Groupe n'a pas utilisé d'options pour des activités de couverture.
- Impact de l'adoption de IFRS 9 sur les périodes précédentes : Aucune option n'étant en circulation au 31 décembre 2017 dans le cadre d'une relation de couverture, il n'y a eu aucun ajustement rétrospectif à compter du 1^{er} janvier 2018 en raison de l'adoption des nouvelles règles d'évaluation en matière de couverture selon IFRS 9. Par conséquent, il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 à compter de l'adoption de IFRS 9.

C. Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe a identifié 1 catégorie d'actifs financiers qui sont soumis au nouveau modèle de pertes sur créances anticipées de IFRS 9 : les créances commerciales et autres créances. Le Groupe a adapté sa méthodologie de dépréciation selon IFRS 9 pour les créances commerciales et autres créances. Néanmoins, ce changement de méthodologie de dépréciation n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2018 comparativement au 31 décembre 2017.

Tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont également soumis aux exigences de dépréciation de IFRS 9, aucune dépréciation n'a été identifiée. Aucun actif contractuel n'a été comptabilisé au 31 décembre 2017.

Le Groupe applique l'approche simplifiée de IFRS 9 pour mesurer les pertes de crédit anticipées, cette approche utilise une provision pour pertes sur créances anticipées sur la durée de vie pour toutes les créances commerciales. C'est pourquoi, les provisions pour les éventuelles pertes au 1^{er} janvier 2018 ont été déterminées sur la base de matrices de provision faisant la distinction entre les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Les matrices de provision reflètent les informations prospectives pertinentes et tiennent compte d'une probabilité de règlement proche de zéro lorsque la créance est en souffrance depuis 180 à 365 jours. Les provisions pour perte totale après prise en compte de la couverture d'assurance-crédit et des provisions pour sinistres pour les cas spécifiques identifiés avec indication de perte de valeur s'élèvent à € 8 millions au 1^{er} janvier 2018, conformément aux provisions pour les pertes éventuelles au 31 décembre 2017. Par conséquent, les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas été affectés par l'adoption du

modèle de risque de crédit escompté selon IFRS 9. Les provisions pour les pertes éventuelles sont passées de € 3 millions à € 11 millions au cours du semestre clôturé le 30 juin 2018. L'augmentation n'aurait pas été différente selon le modèle des pertes subies de IAS 39. Les autres actifs financiers au coût amorti comprennent les autres créances. L'application du modèle de risque de crédit escompté n'a pas donné lieu à la comptabilisation de provisions pour pertes éventuelles au 1^{er} janvier 2018. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée au cours du semestre clôturé le 30 juin 2018.

Impact des normes publiées mais non appliquées par le Groupe

Il n'y a aucune autre norme, modification de norme ou interprétation n'étant pas encore en vigueur qui pourrait avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.4. Estimations

L'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée impose à la direction de procéder à des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des règles comptables ainsi que les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les revenus et les charges.

Les estimations importantes faites par la direction lors de l'application des règles comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude d'estimation prises en compte sont identiques, pour l'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée, à celles qui ont été appliquées pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017. En raison des changements de méthodes

comptables résultant de l'application de IFRS 16, les estimations comptables et hypothèses critiques relatives aux contrats de location sont effectuées à compter de la date d'application initiale de IFRS 16 (1^{er} janvier 2018).

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option d'extension. L'évaluation est examinée si un événement important ou un changement important des circonstances survient et affecte cette évaluation. Au cours des six premiers mois de 2018, aucune modalité de location n'a été révisée pour refléter l'effet de l'exercice des options d'extension.

3.5. Gestion des risques financiers

Facteurs de risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise. Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée ne contient pas toutes les informations sur la gestion du risque financier et toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers annuels et ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017. La structure du Comité de gestion des risques financiers a été modifiée en avril 2018. Le directeur du département Global Business Impact & Services a été remplacé par le directeur financier du département Patient Value Operations and Corporate Strategy & Development qui a rejoint ledit comité en avril.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes

inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

En comparaison avec la fin de l'année, aucun changement matériel n'est intervenu dans les flux de trésorerie non actualisés contractuels pour couvrir des engagements financiers.

Estimation de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs financiers du Groupe, évalués à la juste valeur au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 et regroupés en accord avec la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2018				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de participation cotés	68	0	0	68
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change forward étrangers - couvertures des flux de trésorerie	0	36	0	36
Contrats de change forward – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	20	0	20
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	42	0	42
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				
Warrants	0	0	0	0

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2017				
Actifs disponibles à la vente				
Titres de participation cotés	83	0	0	83
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change forward étrangers - couvertures des flux de trésorerie	0	112	0	112
Contrats de change forward – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	19	0	19
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	45	0	45
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				
Warrants	0	0	0	0

Passifs financiers évalués à la juste valeur

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2018				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change forward étrangers - couvertures des flux de trésorerie	0	67	0	67
Contrats de change forward – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	25	0	25
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	3	0	3
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				
Warrants attribuables aux actionnaires d'Edev Sàrl	0	0	65	65

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2017				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change forward étrangers - couvertures des flux de trésorerie	0	9	0	9
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	20	0	20
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	4	0	4
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				
Warrants	0	0	76	76

Durant la période intermédiaire, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations de la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors des évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-

Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement.

Les techniques d'évaluation restent inchangées depuis décembre 2017 (voir Note 4.5 du [Rapport annuel 2017](#)).

Évaluations de juste valeur utilisant des données importantes non observables (niveau 3)

La juste valeur des warrants émis par une filiale est déterminée en utilisant un modèle de valeur actualisée nette des sorties de trésorerie probabilisée. Il n'y a eu aucun changement dans la technique d'évaluation par rapport à décembre 2017. La valeur des warrants est basée sur la rentabilité de la filiale et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation incluent des données non observables pour les ventes nettes prévues, les revenus d'étape et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,2 %. Une augmentation / diminution de 10 % dans les ventes nettes conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 0 %. Une augmentation / diminution de 1 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 1 %. La variation de la juste valeur depuis décembre 2017, comptabilisée dans les profits et pertes, s'élève à €3 millions et est comptabilisée dans les frais / produits financiers (voir [Note 3.15](#)).

Le tableau suivant présente les variations observées aux instruments de niveau 3 :

€ millions	Warrants	Total
1^{er} janvier 2018	76	76
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	0
Paiement au comptant de warrants	-16	-16
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	3	3
Impact des variations des écarts de conversion	2	2
30 juin 2018	65	65

Conversion des devises

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement de la présente information financière intermédiaire consolidée abrégée :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	30 juin 2018	31 décembre 2016	30 juin 2018	30 juin 2017
Equivalent pour € 1				
USD	1,168	1,202	1,210	1,082
JPY	129,360	135,360	131,563	121,624
GBP	0,885	0,889	0,880	0,86
CHF	1,158	1,170	1,170	1,076

3.6. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi, UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

Informations relatives aux ventes de produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin	2018 Révisé	2017 Révisé
€ millions		
Cimzia®	679	663
Vimpat®	522	477
Keppra® (y compris Keppra® XR)	392	412
Neupro®	148	154
Briviact®	60	36
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Cirrus®)	58	61
Xyzal®	51	54
Autres produits	171	186
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	65	-8
Total des ventes nettes	2 146	2 036

Informations par marché géographique

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Révisé
États-Unis	992	983
Europe - autres (à l'exception de la Belgique)	169	160
Allemagne	163	151
Japon	154	177
Espagne	90	86
Chine	85	72
France (y compris les territoires d'outre-mer)	82	77
Italie	78	79
Royaume-Uni et Irlande	70	64
Belgique	19	18
Autres pays	179	177
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	65	-8
Total des ventes nettes	2 146	2 036

Le tableau ci-dessous illustre les immobilisations corporelles de chaque marché géographique où les actifs sont situés. L'augmentation des immobilisations

corporelles est principalement liée à la comptabilisation des actifs à droit d'utilisation résultant de l'adoption de IFRS 16 (€ 112 millions en date du 30 juin 2018).

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Audité ¹
Suisse	296	298
Belgique	282	260
Royaume-Uni et Irlande	72	40
États-Unis	52	32
Japon	30	23
Chine	24	12
Autres pays	39	8
Total des immobilisations corporelles	795	673

¹ La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2017.

Informations concernant les principaux clients

UCB a un gros client qui représente plus de 15 % du total des ventes nettes à fin juin 2018.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 76 % des ventes dans ce pays (juin 2017 : 80 %).

3.7. Caractère saisonnier des opérations

Le chiffre d'affaires du Groupe dans le segment biopharmaceutique inclut le chiffre d'affaires saisonnier provenant de la franchise « allergie » et fluctue en fonction de la rigueur des différentes saisons de pollinisation dans les différentes zones géographiques où le Groupe exerce ses activités.

Toutefois, les différents effets ne montrent, sur une base consolidée, aucune tendance saisonnière systématique ou facilement prévisible.

3.8. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Révisé
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 252	2 212
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	17	18
Produits totaux	2 269	2 230

Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :

	Réel		Timing de la comptabilisation des produits			
	2018	2017	2018		20171	
			À un moment donné	Au cours d'une certaine période	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Pour le semestre clôturé le 30 juin						
€ millions						
Ventes nettes aux États-Unis	992	983	992	0	983	0
Cimzia®	416	420	416	0	420	0
Vimpat®	387	368	387	0	368	0
Keppra® (y compris Keppra® XR)	99	109	99	0	109	0
Neupro®	41	50	41	0	50	0
Briviact®	46	25	46	0	25	0
Marques établies	3	12	3	0	12	0
Ventes nettes en Europe	671	629	671	0	629	0
Cimzia®	192	176	192	0	176	0
Keppra®	113	119	113	0	119	0
Vimpat®	85	80	85	0	80	0
Neupro®	100	82	100	0	82	0
Briviact®	13	11	13	0	11	0
Marques établies	168	160	168	0	160	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	418	432	418	0	432	0
Cimzia®	180	184	180	0	184	0
Vimpat®	71	66	71	0	66	0
Keppra®	35	26	35	0	26	0
Briviact®	22	23	22	0	23	0
Neupro®	1	1	1	0	1	0
Marques établies	109	132	109	0	132	0
Ventes nettes avant couverture	2 081	2 043	2 081	0	2 043	0
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	65	-8	65	0	-8	0
Total des ventes nettes	2 146	2 036	2 146	0	2 036	0
Produits et charges de redevances	56	59	56	0	59	0
Produits issus de la fabrication à façon	43	47	43	0	47	0
Produits issus des accords de licences (paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes)	5	66	0	5	56	10
Produits issus de services & autres livraisons	2	5	0	2	0	5
Total des autres produits	50	118	43	7	103	15
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 252	2 212	2 245	7	2 197	15

3.9. Regroupement d'entreprises

Acquisition de Beryllium LLC

Le 2 juin 2017, UCB a augmenté sa participation en capital de 27 % de Beryllium LLC et détient désormais l'entière propriété. Le partenariat entre UCB et Beryllium LLC est fructueux depuis plusieurs années déjà et UCB a acheté 27 % du capital de la société en 2014. UCB a augmenté sa part de capital de Beryllium LLC à 100 % en payant un montant total net de € 7 millions aux actionnaires externes de Beryllium LLC, après avoir bénéficié d'un remboursement de € 7 millions en contrepartie des unités préférées de série A détenues par UCB dans Beryllium LLC depuis 2014, en ce compris un dividende. UCB a finalisé une allocation du prix d'achat (voir tableau ci-après). Le goodwill final représente les synergies attendues au niveau du super réseau d'UCB et de l'approche en matière de découverte d'anticorps et de petites molécules, et du personnel qualifié. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale. Les ajustements liés à l'allocation du prix d'achat se rapportent principalement à l'identification des immobilisations incorporelles telles

que la micro plate-forme de ciblage de l'ARN, les contrats des clients, les connaissances issues de la recherche et les procédures opératoires normalisées, d'une part, et à l'identification des actifs d'impôts différés faisant partie des pertes fiscales reportées par Beryllium LLC qui sont évaluées comme étant recouvrables dans les années à venir, d'autre part. La juste valeur des créances acquises est estimée à € 1 million. Tous les flux de trésorerie contractuels devraient être récupérés. Aucun passif éventuel n'a été identifié. Les coûts liés à l'acquisition pour un montant de € 1 million ont été repris sous Autres charges en 2017. Aucun coût additionnel important lié à l'acquisition n'a été comptabilisé en 2018. Pas de gain ou de perte majeurs n'ont été identifiés à la suite de la réévaluation de la juste valeur du pourcentage de participation de Beryllium LLC qu'UCB détenait avant le regroupement d'entreprises.

€ millions	Bilan d'ouverture initial	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat	Bilan d'ouverture ajusté
Valeur totale de l'acquisition	7	0	7
Contrepartie versée au comptant (nette)	7		7
Contrepartie conditionnelle	0		0
Règlement des créances relatives à Beryllium LLC au montant enregistré	4		4
Juste valeur de l'investissement détenu auparavant	4		4
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	- 2	- 4	- 6
Actifs non courants	- 2	- 5	- 7
Actifs courants	- 2		- 2
Passifs non courants	2	- 1	1
Passifs courants	0	2	2
Goodwill	13	- 4	9

Acquisition d'Element Genomics Inc.

Le 30 mars 2018, UCB a acquis Element Genomics Inc., une spin-off biotechnologique de petite taille de l'Université de Duke dotée d'une expertise de pointe dans le domaine de la génomique fonctionnelle. La société, initialement constituée le 13 août 2015, est dirigée par une équipe de 12 scientifiques basés dans le

centre-ville de Durham, en Caroline du Nord, aux États-Unis. Les technologies et l'expertise avérées d'Element Genomics Inc. amélioreront les capacités de recherche d'UCB, et apporteront ainsi plus de valeur pipeline de stade précoce d'UCB. Le cœur de la plateforme Element Genomics renferme une série de méthodes pour

améliorer la compréhension de la structure et du fonctionnement du génome. En ce compris les « technologies d'édition CRISPR » qui peuvent être utilisées pour analyser la manière dont les mutations affectent les voies et les maladies clés et pour étudier et moduler les éléments régulateurs, la structure de la chromatine et l'épigénétique en vue de déterminer les effets sur l'expression génique et la maladie.

UCB a acquis 100 % des actions émises et en circulation d'Element Genomics Inc. pour un montant total de €24 millions, dont €10 millions font l'objet d'étapes futures. La juste valeur de la contrepartie éventuelle est estimée à €9 millions. L'estimation tient compte de la probabilité et du calendrier présumés du franchissement des étapes de l'accord. Aucun changement n'a été nécessaire à cette estimation depuis la date d'acquisition. Le passif est présenté dans les « Dettes commerciales et autres dettes » non courantes. Lors de l'acquisition, la somme de €6 millions a été versée par UCB aux porteurs d'une obligation convertible. Étant donné que ce remboursement a été déclenché par une clause de changement de contrôle telle que prévue dans les modalités du contrat d'obligations convertibles lorsque les obligations ont été émises par Element Genomics Inc. en 2016, ce paiement n'est pas considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée aux vendeurs en échange du contrôle d'Element Genomics Inc. conformément aux dispositions de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Compte tenu de la date récente de l'acquisition, UCB doit encore parachever la répartition du prix d'achat, mais le tableau ci-après illustre les montants initiaux de l'actif net acquis et du goodwill. Le goodwill est attribuable aux synergies attendues avec les activités de recherche en biotechnologie d'UCB ainsi qu'avec la main-d'œuvre qualifiée. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale. Les ajustements liés à la première allocation du prix d'achat se rapportent principalement à l'identification des immobilisations incorporelles telles que la micro plate-forme, les connaissances issues de la recherche et les procédures opératoires normalisées et à l'identification des actifs d'impôts différés faisant partie des pertes fiscales reportées par Element Genomics Inc. Aucune créance importante n'a été acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Aucun passif éventuel n'a été identifié à ce jour. Les coûts liés à l'acquisition pour un montant de €1 million ont été repris sous « Autres charges » dans la période prenant fin le 30 juin 2018. Les montants du chiffre d'affaires et du compte de résultat de Element Genomics Inc. inclus dans l'état financier consolidé pour la période de l'exercice depuis l'acquisition ne sont pas significatifs. Les montants du chiffre d'affaires et du compte de résultat pour Element Genomics Inc. ne seraient pas significatifs non plus si l'acquisition avait eu lieu en date du 1^{er} janvier 2018.

€ millions	Bilan d'ouverture initial	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat initial	Bilan d'ouverture ajusté (non final)
Valeur totale de l'acquisition	17	0	17
Contrepartie versée au comptant	13		13
Montant payé aux détenteurs d'obligations convertibles	- 6		- 6
Montant de retenue de l'indemnité de clôture	1		1
Contrepartie conditionnelle	9		9
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	6	0	6
Actifs non courants			
Actifs courants	- 1		- 1
Passifs non courants			
Passifs courants	1		1
Obligation convertible	6		6
Goodwill	23	0	23

3.10. Groupe d'actifs classé comme destiné à la vente et activités abandonnées

Le groupe d'actifs classé comme destiné à la vente en date du 30 juin 2018 se rapporte au site de Monheim en Allemagne (€ 16 millions) et aux actifs et passifs de UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG (actifs nets de € 10 millions).

En 2016, UCB a décidé de céder le site de Monheim et a conclu un accord de cession-location pour la partie du site actuellement utilisée par l'entreprise. Les négociations avec l'acheteur sont toujours en cours. Il y a quelques facteurs de retard mais UCB s'attend à ce que ceux-ci se résolvent favorablement.

UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG est une filiale du Groupe située en Allemagne dont les activités concernent principalement la commercialisation des marques établies locales. Au premier semestre de 2018, les critères de IFRS 5 pour la classification de disponibilité à la vente ont été respectés.

Aucune dépréciation n'a été prise en compte pour ces actifs étant donné que le prix de vente estimé n'est pas inférieur à la valeur comptable de ces actifs.

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2017 concerne le site de Monheim (en Allemagne).

Il n'y a pas eu d'opérations classées comme activités abandonnées depuis le 30 juin 2018. Le résultat des activités abandonnées au 30 juin 2018 de € 1 million concerne une reprise partielle de provisions liées aux activités héritées du secteur Films et compensée par des

coûts supplémentaires relatifs à la cession de Kremers Urban Pharmaceuticals, Inc. vendu à Lannett Company, Inc. en novembre 2015. Le résultat des activités abandonnées au 30 juin 2017 de € 1 million correspond à une reprise partielle des provisions liées aux activités héritées du secteur Films.

€ millions	30 juin 2018 Révisé	31 décembre 2017 Audité
Immobilisations incorporelles	4	0
Immobilisations corporelles	17	16
Autres	1	0
Stocks	3	0
Total des créances commerciales et autres créances	7	0
Trésorerie	7	0
Actifs classifiés comme destinés à la vente	39	16
Autres	4	0
Dettes commerciales et autres dettes	9	0
Passifs associés aux actifs classifiés comme destinés à la vente	13	0
Actifs nets classifiés comme destinés à la vente	26	16

3.11. Autres produits / charges (-) opérationnels

Les autres produits / charges (-) opérationnels s'élevaient à €9 millions de charges pour la période intermédiaire (2017 : € 16 million de revenu) et reprenaient principalement les subventions gouvernementales (€6 millions), les provisions supplémentaires (€-6 millions) ainsi que le résultat de l'accord de collaboration conclu avec Amgen en vue de développer et de commercialiser Evenity™ pour la somme nette de €7 millions (frais opérationnels). Depuis 2017, toutes les refacturations des frais de développement et de

commercialisation de / à Amgen sont classées comme Autres produits d'exploitation / frais opérationnels. Le total des refacturations nettes en date de juin 2018 s'élève à €5 millions en frais commerciaux et à €12 millions en frais de développement.

En 2017, les autres charges d'exploitation étaient principalement liées à l'accord de collaboration avec Amgen, compensées par des subventions publiques.

3.12. Pertes de valeur d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de rapport, la direction examine s'il y a matière à déprécier la valeur d'un actif. S'il y a matière à régularisation, la direction estime alors le montant récupérable de l'actif et détermine si une perte de valeur doit être prise en compte.

Au cours du premier semestre 2018, la direction a examiné les actifs non financiers (en ce compris les immobilisations incorporelles et le goodwill) pour une dépréciation sur la base d'indicateurs externes et internes, et a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

3.13. Frais de restructuration

Les frais de restructuration d'un montant de € 4 millions (2017 : € 7 millions) sont imputables à des indemnités de départ.

3.14. Autres produits et charges

Les autres produits / charges (-) s'élevaient à € 23 millions de revenus en 2018 (2017 : € 3 millions) et concernent principalement la comptabilisation dans le compte de résultat du montant cumulé des différences de change pour les entités juridiques liquidées en 2018. Ces différences de change étaient auparavant reportées dans les autres éléments du résultat global. Ces produits sont compensés par des frais juridiques liés à la propriété intellectuelle.

Au premier semestre 2017, les produits résultaient principalement de la reprise partielle de la provision de Distilbène en France.

3.15. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de la période s'élevaient à € 46 millions (2017 : € 55 millions).

3.16. Charge d'impôt sur le résultat (-)

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Révisé
Impôts sur le résultat de l'exercice	-117	-85
Impôts différés	61	-29
Total de la charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-56	-114

Le taux d'imposition consolidé effectif du Groupe pour les activités poursuivies pour le premier semestre est de 8,9 % (2017 : 20,2 %).

Les impôts s'élevaient à € 56 millions, contre € 114 millions en juin 2017. Le taux d'imposition effectif du Groupe hors éléments non récurrents atteignait 9,2 %, contre 20,2 % à la même période de l'année dernière, en raison de l'échelonnement des charges et des éléments non récurrents.

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement international et fait l'objet d'impôts dans toutes les juridictions où il opère, et ce, conformément aux activités déployées.

3.17. Immobilisations incorporelles

Durant la période, le Groupe a ajouté environ €182 millions (2017 : €27 millions) d'actifs incorporels, le plus important étant le *midazolam* intranasal de Proximagen acquis pour la somme de €129 millions et le dernier paiement d'étape de €33 millions à Dermira. En outre, le Groupe a porté à l'actif €6 millions (2017 : €18 millions) relatifs à des frais de développement en matière de logiciels et de capitalisation de logiciels autorisés.

Il n'y a pas eu de dépréciation d'actifs incorporels au premier semestre (2017 : €2 millions).

La totalité des immobilisations incorporelles au cours des six premiers mois de 2018 s'élève à €3 millions. €4 millions ont été transférés aux actifs destinés à la vente (voir Note 3.10).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à €79 millions (2017 : €78 millions).

3.18. Goodwill

Le goodwill est augmenté à concurrence de €69 millions en raison des variations de taux de change. Le goodwill supplémentaire d'une valeur de €23 millions a été identifié à la suite de l'acquisition de Element Genomics Inc. en mars 2018.

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation sur son goodwill.

3.19. Immobilisations corporelles

Durant la période, le Groupe a consacré environ €59 millions (2017 : €47 millions) à l'achat de nouveau matériel visant principalement à la mise niveau de l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse), au matériel informatique et à d'autres immobilisations corporelles identifiées dans les actifs en construction. En incluant les soldes d'actifs au droit d'utilisation pour les actifs locatifs (€135 millions) en raison de l'adoption de IFRS 16, les immobilisations corporelles s'élèvent à €194 millions.

Le Groupe a également cédé certains biens, installations et équipements lui appartenant pour un montant représentant quelque €2 millions (2017 : €1 million).

Au cours du premier semestre de l'année, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation (2017 : €0 million).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à €59 millions (2017 : €37 millions). Cela inclut la dépréciation des droits d'utilisation.

La valeur comptable nette des biens, installations et équipements du Groupe a augmenté de €4 millions en raison des fluctuations des taux de change (2017 : €-11 millions).

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de €10 millions.

3.20. Actifs financiers et autres actifs

Au 30 juin 2018, les actifs financiers et autres actifs non courants se chiffrent à €164 millions (décembre 2017 : €197 millions).

Cette diminution est principalement liée à une diminution de la juste valeur des investissements en capitaux propres de €32 millions, dont l'élément le plus significatif est la diminution de €28 millions de la participation d'UCB dans Dermira Inc. D'autres investissements de

€ 10 millions ont été réalisés par UCB Ventures, le fonds de capital-risque d'UCB, pour porter la valeur totale de l'investissement de ce fonds à € 25 millions.

Les autres principaux mouvements de la période concernent la dépréciation de l'actif de préfinancement

de Lonza (€ 5 millions) et la diminution de la créance à long terme sur Chattem Inc. au titre de l'approbation de Xyzal® Allergy 24 HR en tant que traitement délivré sans ordonnance (€ 4 millions).

3.21. Réduction des stocks

Le coût des ventes pour le premier semestre clôturé le 30 juin 2018 s'élève à € -7 millions et inclut les dépenses ou la dépréciation (2017 : € 4 millions) ayant contribué à réduire la valeur comptable des stocks à leur valeur de réalisation nette.

3.22. Capital et réserves

Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société au 30 juin 2018 s'élevait à € 584 millions (2017 : € 584 millions), ce qui représente 194 505 658 actions (2017 : 194 505 658 actions). Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 30 juin 2018, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2017 : € 2 030 millions).

Actions propres

Le Groupe a acquis 780 013 actions (juin 2017 : 1 700 000 actions) pour un montant total de € 51 millions (juin 2017 : € 113 millions), et a vendu 690 921 actions propres (juin 2017 : 1 108 693 actions propres) pour un montant total de € 36 millions (juin 2017 : € 58 millions) au premier semestre de l'année.

Au 30 juin 2018, le Groupe détenait 6 383 769 actions propres (juin 2017 : 6 419 669 actions). Les actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice des « stock-options » et des primes en actions octroyées aux membres du Comité Exécutif et à certaines catégories du personnel.

Durant l'exercice en cours, aucune option d'achat sur des actions UCB n'a été effectuée. Au 30 juin 2018, le Groupe détenait 435 000 options sur les actions UCB (juin 2017 : 435 000).

Autres réserves

Les autres réserves s'élevaient à € -156 millions (2017 : € -155 millions) ; leur composition est la suivante :

- la juste valeur supplémentaire résultant de l'adoption de normes IFRS et liée au regroupement avec Schwarz Pharma pour € 232 millions (2017 : € 232 millions) ;
- le montant réévalué de l'obligation au titre des prestations définies pour € -354 millions (2017 : € -353 million) est principalement affecté par des taux d'actualisation légèrement plus élevés et une mise à jour des tables de mortalité compensés par des ajustements d'expérience négatifs ;
- le rachat des 25 % d'intérêts minoritaires restants sur Schwarz Pharma Zuhai Company Ltd. pour € -11 millions en 2012 (2017 : € -11 millions) ; et
- le rachat des 30 % d'intérêts minoritaires restants sur UCB Biopharma SA (Brésil) pour € -23 millions en 2014 (2017 : € -23 millions).

Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) latent(e) des couvertures de l'investissement net. Lors de la vente ou de la liquidation de ces entités, ces écarts de conversion cumulés sont transférés au compte de résultats.

3.23. Emprunts

Au 30 juin 2018, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe (à l'exception des contrats de locations) était de 3,07 % (juin 2017 : 3,01 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 2,18 % (juin 2017 : 2,31 %) après couverture.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à leur juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Outre les instruments de marché des capitaux en circulation et la facilité de crédit renouvelable (non utilisée au 30 juin 2018), UCB a accès à certaines facilités de crédit bilatéral, ainsi qu'au marché belge des papiers commerciaux.

À la suite de l'adoption de IFRS 16, la valeur comptable des contrats de location englobe tous les passifs résultant de ces contrats, y compris ceux liés aux actifs liés au droit d'utilisation.

Les valeurs comptables des emprunts se présentent comme suit :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2018 Révisé	2017 Audité ¹
Non courants		
Emprunts bancaires	143	300
Autres emprunts à long terme	0	0
Contrats de location	76	3
Total des emprunts non courants	219	303
Courants		
Découverts bancaires	24	26
Partie courante des prêts bancaires à long terme	160	11
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	0
Contrats de location	35	2
Total des emprunts courants	219	39
Total des emprunts	438	342

1. La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2017.

3.24. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	Taux	Échéance	Valeur comptable		Juste valeur	
			30 juin 2018 Révisé	31 déc. 2017 - Audité	30 juin 2018 Révisé	31 déc. 2017 - Audité
Note EMTN ¹	3,284 %	2019	20	20	20	20
Note EMTN ¹	3,292 %	2019	55	55	55	55
Obligation pour les particuliers	3,750 %	2020	253	254	265	268
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	4,125 %	2021	364	365	383	387
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	1,875 %	2022	350	349	364	362
Obligation pour les particuliers	5,125 %	2023	188	188	209	209
Total des obligations			1 230	1 231	1 296	1 301
Courants			1 230	1 231	1 296	1 301
Non courants			0	0	0	0

1 EMTN : Euro Medium Term Note. La juste valeur des Notes EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces notes et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

Obligations du Programme EMTN

Échéance fixée à 2019

En décembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 20 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,284 % et un taux d'intérêt réel de 3,356 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2019

En novembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 55 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,292 % et un taux d'intérêt réel de 3,384 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Obligations pour les particuliers

Échéance fixée à 2020

En mars 2013, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à hauteur de € 250 millions, prenant la forme d'une offre publique aux investisseurs particuliers en Belgique dans le cadre de son programme EMTN en place. Les obligations ont été émises à 101,875 % de leur valeur nominale. Elles portent un coupon de 3,75 % par an et un taux d'intérêt réel de 3,444 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2023

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élevait à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions. Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

Euro-obligations pour les institutionnels

Échéance fixée à 2021

En septembre 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en janvier 2021, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,944 % en octobre 2013 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 4,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,317 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2022

En avril 2015, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en avril 2022, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,877 % en avril 2015 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,875 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 2,073 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couvert de l'émission obligataire et est presque complètement compensé par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

3.25. Autres dettes financières

Les autres passifs financiers incluent des instruments financiers dérivés d'un montant de €95 millions (2017 : €34 millions). Les autres passifs financiers incluent également un passif de €65 millions (2017 : €76 millions) résultant de l'émission de garanties aux parties prenantes de Edev Sàrl (voir [Note 3.5](#)).

3.26. Provisions

Provisions environnementales

Les provisions environnementales ont diminué de €19 millions à fin décembre 2017 à €17 millions à la fin de la présente période intermédiaire, et ce, à la suite de la reprise de certaines provisions environnementales relatives au démantèlement du pôle d'activités Films.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ont baissé de €18 millions fin décembre 2017 à €8 millions à la fin de la période intermédiaire. L'utilisation de la provision est partiellement compensée par les provisions destinées à l'optimisation supplémentaire.

Autres provisions

Les autres provisions ont augmenté de €121 millions fin décembre 2017 à €137 millions fin juin 2018. Cette augmentation est principalement liée à une provision pour recouvrabilité des créances fiscales non fiscales ainsi qu'à la constitution d'une provision pour frais de remise en état des immeubles loués du fait de l'adoption de IFRS 16 (voir Note 3.3). Les conseillers et experts légaux en matière de provisions du Groupe procèdent actuellement à une évaluation de tous les risques et le montant impayé actuel a été évalué comme étant la meilleure estimation, par la direction, du coût permettant d'exécuter les obligations financières du Groupe à la date du bilan.

3.27. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- les effets des opérations hors caisse comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Pour le semestre clôturé le 30 juin
€ millions

	2018 Révisé	2017 Révisé
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	56	90
Amortissements et dépréciations	139	115
Charges de dépréciation / reprises (-)	0	-4
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	- 18	-20
Autres opérations hors caisse dans le compte de résultat	- 68	-32
Ajustement IFRS 9	9	-5
Pertes / gains (-) de change latents	- 12	51
Variations de provisions et avantages du personnel	3	-15
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses	3	0
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	56	114
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	56	114
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	21	16
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations	0	0
Produits (-) / charges d'intérêt	0	0
Produits (-) / charges d'intérêt	21	16
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variations des stocks au bilan consolidé	- 35	-33
Variation des clients et autres créances et des autres actifs au bilan consolidé	- 49	84
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au bilan consolidé	- 42	-293
Tel que figurant dans le bilan consolidé et corrigé par :	- 126	-242
Éléments non liés à la trésorerie ¹	12	-16
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie	- 3	0
Variation des intérêts à recevoir / à payer à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie	6	8
Variation des dividendes à recevoir à présenter de manière distincte au titre de trésorerie d'investissement	0	0
Variation des dividendes à payer à présenter de manière distincte au titre de trésorerie de financement	0	0
Écarts de conversion	- 14	25
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé	-125	-225

1. Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à l'autre, aux mouvements non liés à la trésorerie liés à la réévaluation par les sociétés affiliées sur devises étrangères et aux autres mouvements liés à l'entrée/la sortie du périmètre de consolidation ou à la fusion d'entités.

3.28. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les parties liées identifiées et indiquées dans le [Rapport annuel 2017](#).

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultats pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, pour les six mois de l'année, se terminant au 30 juin 2018, durant lesquels ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2018 Révisé
Avantages à court terme du personnel	7
Indemnités de fin de contrat	0
Indemnités postérieures à l'emploi	2
Paiements fondés sur des actions	0
Total de la rémunération des principaux dirigeants	9

3.29. Actionnaires et structure de l'actionariat

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 sur les grandes structures d'actionariat

Dernière mise à jour : 24 juillet 2018

Situation au

Capital social	€583 516 974	Situation au	
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	194 505 658	13 mars 2014	
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
Titres avec droits de vote (actions)	68 076 981	35,00 %	19 janvier 2018
2 UCB SA			
Titres avec droits de vote (actions)	2 798 638	1,44 %	30 juillet 2018
Instruments financiers assimilés (options) ¹	0	0,00 %	6 mars 2017
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	18 décembre 2015
Total	2 798 638	1,44 %	
3 UCB Fipar SA			
Titres avec droits de vote (actions)	3 585 131	1,84 %	30 juin 2018
Instruments financiers assimilés (options) ¹	435 000	0,22 %	3 juin 2015
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	25 décembre 2015
Total	4 020 131	2,07 %	
UCB SA + UCB Fipar SA ²	6 818 769	3,51 %	
Titres avec droits de vote (actions)	6 383 769	3,28 %	
Instruments financiers assimilés (options) ¹	435 000	0,22 %	
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	
Free float³ (titres avec droits de vote (actions))	120 134 000	61,67 %	
5 Vanguard Health Care Fund			
Titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014
6 BlackRock, Inc.			
Titres avec droits de vote (actions)	9 090 707	4,67 %	19 juillet 2018

(Tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

¹ Instruments financiers assimilés, au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, swaps, accords en terme d'intérêts et autres dérivés concernant des titres existants avec droits de vote qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquies de tels titres avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2°, et article 9, §3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seuls les titres avec droit de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

3.30. Dividendes

La proposition du Conseil d'administration de verser un dividende brut de €1,18 par action (2017 : €1,15 par action) aux détenteurs d'actions UCB éligibles ou 191 647 728 actions a été approuvée le 26 avril 2018. Les 2 857 930 actions détenues par UCB SA à la date de paiement du dividende ne donnent droit à aucun dividende. Un dividende total de €226 millions (2017 : €220 millions) a été distribué (montant net du dividende payé à UCB Fipar SA : €222 millions en 2018, et

€217 millions en 2017) pour l'exercice financier 2017 conformément à l'approbation des actionnaires d'UCB lors de l'assemblée générale du 26 avril 2018, et a donc été reflété dans la situation du premier semestre de 2018.

3.31. Engagements et passifs éventuels

Des événements significatifs se sont produits au cours du premier semestre 2018 et ont donc occasionné une mise à jour des actifs ou passifs éventuels indiqués dans le [Rapport annuel 2017](#) (pages 169 à 171).

Capital et autres engagements

Le 30 juin 2018, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de €46 millions (2017 : €63 millions) en vue d'investir dans l'usine biotechnologique à Bulle (Suisse), d'installer une nouvelle ligne de fabrication (Belgique), de rénover le siège central d'UCB et de moderniser l'usine en Chine.

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Au 30 juin 2018, le Groupe avait des engagements d'un montant approximatif de €4 millions à payer dans les six mois suivants et liés à des immobilisations incorporelles.

UCB a conclu plusieurs accords avec des entreprises de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement des produits. Le total des engagements en cours auprès de ces entreprises s'élève à €538 millions au 30 juin 2018.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Dans ce contexte, UCB conserve des engagements d'investissement principalement envers le fonds de capital-risque d'une valeur de US\$ 19 millions.

Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

Éventualités

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, poursuites et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir pour conséquence des dettes, des peines civiles et criminelles, la perte d'exclusivité de produits et tous les autres frais, amendes et dépenses associés aux constatations contraires aux intérêts d'UCB.

Des sorties de trésorerie potentielles reflétées dans une provision pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par l'assurance. UCB n'a pas établi de provisions pour les dommages potentiels causés par certaines affirmations légales additionnelles contre ses filiales si UCB croit qu'un paiement n'est pas probable ou ne peut pas être estimé de manière fiable.

A. Affaires relatives à la propriété intellectuelle (affaires sélectionnées)

A1. Vimpat®

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware** : en juin 2013, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware, contre 16 défendeurs demandant l'homologation de leurs versions génériques de Vimpat®. Les défendeurs ont déposé des certifications au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité du brevet RE38,551 ('551) de Vimpat®. Le 12 août 2016, le juge Stark a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet. Les défendeurs ont fait appel et le 23 mai 2018, la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit) a maintenu la décision. Certains défendeurs ont déposé des pétitions pour une nouvelle audience *En Banc*.
- **Litige supplémentaire devant le tribunal de district du Delaware** : en 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre trois défendeurs, Hetero, Zydus et Aurobindo (C.A. N° 16-451-LPS, 16-452-LPS, et 16-903-LPS), qui cherchaient à obtenir l'approbation d'une seconde version générique de Vimpat® (« deuxième vague de cas ANDA »). Le maintien récent au niveau fédéral (Federal Circuit) de la validité du brevet '551 devrait résoudre ces actions.
- **Réexamen *inter partes* (IPR)** : en novembre 2015, Argentum Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) et du Patent Trial and Appeal Board (PTAB), visant à invalider le brevet '551 de Vimpat®. En mai 2016, le PTAB a entamé l'examen. Mylan, Breckenridge et Alembic se sont joints à l'IPR. Le 22 mars 2017, le PTAB a maintenu la validité du brevet '551. Argentum n'a pas fait appel de la décision, mais Mylan, Breckenridge et Alembic ont fait appel de la décision auprès de la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit). L'appel est en cours.
- **Litige avec Accord U.K.** : en juillet 2016, Accord Healthcare a introduit une action en justice devant la Cour suprême du Royaume-Uni, demandant une déclaration d'invalidité et une révocation du brevet européen (U.K.) 0 888 829 qui décrit et réclame le *lacosamide*. En novembre 2017, le juge Birrs a statué en faveur d'UCB en confirmant la validité dudit brevet européen (U.K.). Accord a récemment fait appel de la décision de la Cour d'Appel du Royaume-Uni. Une audience sur l'appel est prévue pour le 8/9 mai 2019.

- **Litige avec Accord Pays-Bas** : le 29 juin 2017, Accord a introduit une ordonnance auprès de la cour de district de La Haye visant à invalider le brevet hollandais de Vimpat® et le SPC. Le procès est prévu pour le 5 octobre 2018.
- **Litige avec Accord et Teva Allemagne** : au cours de l'été 2017, Accord Healthcare et Teva ont intenté des actions en nullité devant le Tribunal des brevets d'Allemagne visant à invalider le brevet allemand de Vimpat® et le SPC. Les actions sont consolidées et la date d'audience est fixée au 15 octobre 2019.
- **Litige avec Accord Italie** : en octobre 2017, Accord a intenté une action en nullité contre le brevet italien de Vimpat® devant le tribunal de Milan. Aucune date de procès n'est prévue.
- **Litige avec Laboratorios Normon Espagne** : en octobre 2017, UCB a reçu une notification de la part du tribunal de Barcelone l'informant que Laboratorios Normon S.A. avait intenté une action en nullité contre le brevet espagnol de Vimpat®. Aucune date de procès n'est prévue.
- **Litige avec GL Pharma Autriche** : en novembre 2017, GL Pharma a déposé une demande de non-contrefaçon à l'égard de son produit générique lacosamide, alléguant que le brevet Vimpat® est inapplicable. L'affaire est en cours.

A2. Neupro®

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Watson** : en août 2014, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Watson Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Watson a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®, principalement 6,884,434 ('434). Le procès a eu lieu en juin 2017. Le juge Stark a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet '434. Actavis a interjeté appel.
- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Zydus** : en novembre 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Zydus Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Zydus a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est en cours.

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Mylan** : en août 2017, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Mylan Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Mylan a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est en cours.

A3. Toviaz®

Réexamen *inter partes* (IPR) pour Mylan : en janvier 2016, Mylan Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), visant à invalider tous les brevets répertoriés dans le Orange Book de la FDA concernant Toviaz®. En juillet 2016, le Patent Trial and Appeal Board (PTAB) a institué la révision. Alembic, Torrent et Amerigan ont déposé des requêtes en jonction. Le 19 juillet 2017, le PTAB a maintenu la validité de tous les brevets répertoriés dans le Orange Book. Mylan a fait appel de la décision de la PTAB au niveau fédéral (Federal Circuit) avec la décision de la District Court of Delaware en faveur d'UCB ; Amerigan a joint l'appel. L'appel est en cours.

A4. Litige concernant le brevet d'Adair – Chugai

Le 14 décembre 2016, Chugai Pharmaceuticals a intenté une action en justice auprès de la Patents Court du Royaume-Uni, demandant une déclaration selon laquelle la vente de son produit Actemra® n'enfreint pas le brevet américain 7,556,771 d'UCB. Le procès a eu lieu en mars 2018. La décision n'a pas encore été prononcée.

B. Affaires relatives à la responsabilité des produits

- **Litige relatif à la responsabilité du produit Distilbène – France** : des entités françaises du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une assurance-responsabilité produit, mais étant donné que cette couverture d'assurance sera insuffisante, le Groupe a enregistré une provision.

- **Litige des opioïdes** : en mars 2018, l'entité américaine a été nommée, avec plusieurs défendeurs, dans deux procès impliquant la promotion et la vente d'opioïdes. Ces affaires sont American Resource Insurance Co., Inc. c. Purdue Pharma, LP, et al., devant le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de l'Alabama, et l'État de l'Arkansas, et al. Al. c. Purdue Pharma, L.P. dans la cour de circuit du comté de Crittenden, Arkansas. Les affaires sont en cours.

C. Enquêtes

Circonscription judiciaire sud de l'État de New York – Pharmacy Benefit Managers et Cimzia® : en mars 2016, la Société a reçu une demande d'investigation civile (Civil Investigative Demand – CID) provenant de la Civil Frauds Unit du Bureau du Procureur Général des États-Unis de la circonscription judiciaire du sud de l'État de New York. Cette demande somme la Société d'identifier et de fournir tous les contrats (de janvier 2006 à aujourd'hui) entre la Société et tous les gestionnaires de soins pharmaco-thérapeutiques (Pharmacy Benefit Manager - PBM) relatifs à Cimzia®, en ce compris tous les documents permettant d'illustrer tous les services rendus par les gestionnaires de soins pharmaco-thérapeutiques ainsi que tous les paiements transférés aux gestionnaires de soins pharmaco-thérapeutiques. Depuis août 2016, tous les documents demandés ont été soumis au gouvernement. La Société coopère avec le Bureau du Procureur Général des États-Unis en réaction à cette demande.

D. Autres affaires

Procès Cimzia® CIMplicity® : en mars 2018, UCB, Inc. a été poursuivie en justice, alléguant que depuis 2011, le programme Cimzia® CIMplicity®, à savoir les services d'éducateur infirmier et les services de remboursement, enfreignait la loi fédérale et nationale sur les fausses déclarations et les lois anti-pots-de-vin. L'affaire est en cours.

E. Affaires juridiques closes

- **Réexamen *Ex Parte*** : en mars 2016, Argentum Pharmaceuticals a demandé un réexamen ex parte auprès du Patent Trial and Appeal Board (PTAB), visant à invalider le brevet '551 de Vimpat®. Le 16 juin 2016, l'USPTO a accordé la demande de réexamen. Le 23 février 2018, l'USPTO a confirmé la brevetabilité du brevet '551 de Vimpat®.

- **Litige commercial cédé - Desmopressine** : en octobre 2008, Apotex Inc. a intenté une action contre UCB, Lonza Braine SA et S&D Chemicals (Canada) Ltd. devant la Superior Court de l'Ontario à Toronto, Canada, alléguant une rupture de contrat et demandant des dommages-intérêts pour ne pas avoir fourni le médicament Desmopressine à Apotex. UCB a cédé ce médicament dans le cadre de son Bioproducts Business à Lonza en 2006. Lonza a fait une demande reconventionnelle à UCB et S&D Chemicals, UCB a fait une demande reconventionnelle à Lonza et S&D Chemicals, et S&D Chemicals a fait une demande reconventionnelle à UCB et Lonza. Un avant-procès a été préparé au cours du premier trimestre de 2018. Entre-temps, les parties sont parvenues à un règlement à l'amiable, sans paiement de la part d'UCB.

Aucun autre passif éventuel significatif que ceux mentionnés dans le Rapport annuel 2017 ne devrait survenir (voir Note 3.24 et Note 33 du [Rapport annuel 2017](#)).

3.32. Événements postérieurs à la période de rapport

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la période de rapport.

4. Rapport du commissaire sur l'examen limité de l'information financière consolidée intérimaire abrégée pour la période close le 30 juin 2018

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intérimaire abrégée d'UCB SA et de ses filiales (le "Groupe") au 30 juin 2018 ci-jointe, comprenant l'état consolidé abrégé de la situation financière, le compte de résultats consolidé abrégé, l'état consolidé abrégé du résultat global, l'état abrégé de l'évolution des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie abrégé pour la période de six mois close à cette date, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intérimaire résumée conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière consolidée intérimaire abrégée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'information financière intermédiaire mise en œuvre par l'auditeur indépendant de l'entité ». Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en œuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un contrôle plénier conduit en conformité avec les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un contrôle plénier aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que l'information financière consolidée intérimaire abrégée ci-jointe n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Woluwe-Saint-Étienne, le 25 juillet 2018

PwC Réviseurs d'entreprises

Représenté par

Romain Seffer

Réviseur d'Entreprises

5. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, l'information financière consolidée abrégée couvrant la période de six mois qui s'est terminée le 30 juin 2018, établis conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union européenne, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière et des pertes et profits de la société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble et que le rapport de gestion intermédiaire reflète fidèlement les différents événements importants qui se sont produits durant les six premiers mois de l'exercice financier, de même que les principales opérations menées avec les parties liées, et leur impact sur l'information financière consolidée abrégée ; ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude pour les six mois à venir de l'exercice financier.

Au nom du Conseil d'Administration

Jean-Christophe TELLIER,
Chief Executive Officer

Detlef THIELGEN,
Chief Financial Officer

6. Glossaire

Actifs financiers à FVOCI

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Actifs financiers à FVPL (fair value through profit or loss)

Actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Bénéfice de base par action

Résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments « non récurrents », des charges financières exceptionnelles, des impôts sur le résultat non récurrents, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

Charges financières exceptionnelles

Gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux régimes à prestations définies), et pertes de valeur comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles.

CP

Crises partielles, également appelées crises focales.

CTCPG

Crises tonico-cloniques primaires généralisées

Dette financière nette

Emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance, obligations, dépôt de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

EBIT / Résultats avant intérêts et impôts

Résultat opérationnel tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

EBIT récurrent (REBIT)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais.

EBITDA récurrent (REBITDA / Résultat net récurrent avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels.

EMA / Agence européenne des médicaments

Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire.

www.emea.europa.eu

EPS

Résultat par action

FDA / U.S. Food and Drug Administration

Agence du Ministère de la santé et des services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation

www.fda.gov

Fonds de roulement

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances dues pendant et après la période de 12 mois.

FVOCI (fair value through other comprehensive income)

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Marques établies

Portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré.

Nombre moyen pondéré d'actions

Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle.

PMDA / Pharmaceuticals And Medical Devices Agency

Agence japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux. <http://www.pmda.go.jp/english/>

TCC

Taux de change constants

TRAC (Terminal Rental Adjustment Clause)

Clause terminale d'ajustement locatif

Notes

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, y compris la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ces états financiers, préparés depuis le début jusqu'à la fin de la période de six mois terminée le 30 juin 2018, ont été rédigés en tenant compte des mêmes conventions comptables et estimations comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2017, sauf indication contraire. Aucune norme ou interprétation IFRS, nouvelle ou révisée, adoptée à partir du 1^{er} janvier 2016, n'a eu un impact important sur ce rapport intermédiaire.

Ce rapport intermédiaire fournit une explication des événements et des transactions significatifs qui permettent de comprendre l'évolution de la situation financière et la performance financière depuis la dernière période de déclaration annuelle. Il devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, disponible sur le site internet d'UCB (www.ucb.com). Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport semestriel.

Langue officielle du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son rapport semestriel en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Déclaration prospective

Ce rapport semestriel contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les

résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport semestriel. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

En outre, les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire. UCB fournit ses informations à la date du présent rapport semestriel, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent rapport semestriel, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 4,5 milliards en 2017. UCB est cotée en Bourse sur Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Rendez-vous sur Twitter : @UCB_news

Contacts

Investor Relations

Antje Witte,

Investor Relations, UCB

T +32.2.559.94.14

antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,

Investor Relations, UCB

T +32.2.559.95.88

isabelle.ghellynck@ucb.com

Global Communications

France Nivelles,

Global Communications, UCB

T +32.2.559.91.78

france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,

Media Relations, UCB

T +32.2.559.92.64

laurent.schots@ucb.com

Téléchargez notre appli IR sur



Ou scannez le code QR ci-dessous !

